

# PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

## TOME 3 : PROGRAMME D' ACTIONS

AVRIL 2024



## SOMMAIRE

### TABLE DES MATIERES

PREAMBULE.....	5
TITRE DE L'ACTION .....	6
1 - FAVORISER LA RENOVATION ENERGETIQUE DU PARC PRIVE .....	9
2 - SENSIBILISER LES MENAGES (ET LES ENTREPRISES) AUX ECOGESTES EN LIEN AVEC LA TRANSITION ECOLOGIQUE DE LA CCHVO.....	14
3 - DEVELOPPER UNE VISION PARTAGEE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE INTERCOMMUNAL REpondANT AUX ENJEUX DE TRANSITION .....	19
4 - LUTTER CONTRE LES ILOTS DE CHALEUR URBAIN .....	24
5 - LUTTE CONTRE LES DEPOTS SAUVAGES.....	29
6 - METTRE EN PLACE UNE GESTION ALTERNATIVE DES ESPACES VERTS.....	33
7 - METTRE EN PLACE UNE TRAME VERTE ET BLEUE A L'ECHELLE INTERCOMMUNALE.....	37
8 - METTRE EN OEUVRE UNE TRAME NOIRE A L'ECHELLE INTERCOMMUNALE .....	41
9 - DEVELOPPER UN APPROVISIONNEMENT ALIMENTAIRE DE PROXIMITE .....	45
10 - DEVELOPPER LES AMENAGEMENTS CYCLABLES EN LIEN AVEC LE PLAN VELO DE LA CCHVO.....	49
11 - RENFORCER L'USAGE DES MODES DOUX.....	53
12 - MENER UNE REFLEXION CROISEE SUR L'OFFRE DE TRANSPORTS COLLECTIFS.....	60
13 - RENFORCER LE RESEAU DE BORNES POUR VEHICULES BAS-CARBONE .....	64
14 - REDUIRE LE RECOURS A LA VOITURE INDIVIDUELLE ET LA DEPENDANCE DES SALARIES/AGENTS VIS-A-VIS DES VOITURES THERMIQUES .....	69
15 - AMELIORER L'EFFICACITE ENERGETIQUE DES BATIMENTS PUBLICS .....	75
16 - ACCOMPAGNER LES COMMERCEs DANS LEUR TRANSITION ECOLOGIQUE .....	81
17 - DECARBONER LES PRODUCTIONS AGRICOLES.....	84
18 - METTRE EN PLACE UNE CULTURE ET UNE GESTION ALTERNATIVE DES EAUX PLUVIALES (AU SEIN DU TISSU URBAIN).....	88
19 - FAIRE QUE LES DÉCHETS DEVIENNENT UNE RESSOURCE .....	92
20 - DECARBONER LA GESTION DES DECHETS .....	97
21 - DEPLOYER DES PANNEAUX SOLAIRES SUR LES BATIMENTS PUBLICS OU DANS LE DOMAINE PUBLIC ET INCITER LES INSTALLATIONS DANS LE DOMAINE PRIVE .....	101
22 - ETUDIER ET EXPERIMENTER LE POTENTIEL D'UTILISATION DES ENERGIES RENOUVELABLES .....	105



## PREAMBULE

### CONTEXTE

Le programme d'actions est la mise en œuvre opérationnelle des objectifs de la stratégie territoriale de la CCHVO. Il définit, pour une durée de 6 ans, une liste d'actions qui visent à répondre aux enjeux air/énergie/climat du territoire, portées à la fois par la collectivité et des acteurs (institutionnels, associatifs, etc.).

### METHODOLOGIE

Le programme d'actions est issu d'un travail collaboratif entre les élus des communes et de la communauté de communes, les acteurs et les citoyens.

Il a été coconstruit à partir de plusieurs ateliers et réunions regroupant élus et acteurs, ainsi qu'à l'aide d'un questionnaire réunissant l'avis des habitants sur les questions climat-air-énergie.

### CLE DE LECTURE DES FICHES

Le document réunit un ensemble de 22 fiches-actions, déclinées en une ou plusieurs mesures opérationnelles. Les fiches-actions sont construites en 3 parties :

- Une partie introductive, décrivant le contexte de l'action, les objectifs auxquels elle répond, et les résultats attendus sur les volets climat-air-énergie
- Une partie détaillant le volet opérationnel de chacune des mesures (budget, partenaires, échéance, etc.)
- Une partie détaillant les incidences sur l'environnement

Les 3 pages suivantes détaillent l'architecture du plan d'actions

## ACTION N° XX

### TITRE DE L'ACTION

#### CONTEXTE DE L'ACTION

Contexte dans lequel s'inscrit l'action (état des lieux des actions en cours sur le territoire, principaux enjeux Climat-Air-Energie, évolutions règlementaires, etc.).

#### OBJECTIFS DE L'ACTION

<b>Axes</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Axe(s) de la stratégie</li></ul>
<b>Orientations</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Orientation(s) de la stratégie</li></ul>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Objectifs stratégiques</li></ul>

#### RESULTATS ATTENDUS

Résultats de la mise en œuvre de l'action sur les volets Climat-Air-Energie

<b>Sobriété</b>	+
<b>Efficacité</b>	+++
<b>Production d'ENR&amp;R</b>	=
<b>Stockage carbone</b>	=
<b>Adaptation</b>	++
<b>Atténuation</b>	+++
<b>Qualité de l'air</b>	++

#### Légende

+++	Incidences positives fortes
++	Incidences positives moyennes
+	Incidences positives faibles
=	Incidences nulles

**ACTION N° XX : XXXX**

Mesure n° XX	Titre de la mesure						
<b>Pilote(s)</b>	<i>Description de la mesure</i>						
<i>Pilote(s) de la mesure</i>							
<b>Partenaire(s) associé(s)</b>							
<i>Partenaires(s) associé(s) à la mesure</i>							
<b>Budget</b>	<b>Calendrier</b>						
<i>Budget de la mesure</i>	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
<b>Localisation</b>	<b>Financeurs mobilisables</b>						
	<i>Financeurs mobilisables</i>						
<b>Remarques</b>	<b>Indicateurs de suivi</b>			<b>Indicateurs de résultat</b>			
	<ul style="list-style-type: none"> <li><i>Indicateurs de suivi de la mesure</i></li> <li>...</li> </ul>			<ul style="list-style-type: none"> <li><i>Indicateurs de résultat de la mesure</i></li> <li>...</li> </ul>			

## ACTION N° XX : XXXX

### EVALUATION CLIMAT/AIR/ENERGIE

Evaluation des incidences sur les volets Climat/Air/Energie

Energie	+++	Evaluation des incidences sur le volet Energie
Climat	+++	Evaluation des incidences sur le volet Climat
Air	++	Evaluation des incidences sur le volet Air

+ Mesures ERC

### EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Evaluation des incidences des autres thématiques environnementales

Paysage / Patrimoine		<i>Description</i>
Agriculture		
Biodiversité		
Eau		
Déchets / Matériaux		
Risques/nuisances		
Populations et ménages		

#### Légende

+++	Incidences positives fortes
++	Incidences positives moyennes
+	Incidences positives faibles
=	Incidences nulles
-	Incidences négatives faibles
--	Incidences positives moyennes
---	Incidences positives fortes

## ACTION N° 1

### FAVORISER LA RENOVATION ENERGETIQUE DU PARC PRIVE

#### CONTEXTE DE L'ACTION

Le secteur résidentiel constitue le premier poste de consommation d'énergie (43 % des consommations totales) et d'émissions de GES (35 % des émissions totales), principalement liées à des besoins de chauffage. Dans un contexte de crise climatique et de l'énergie, la rénovation énergétique constitue un enjeu particulièrement important, notamment pour le parc privé, composé de maisons individuelles relativement anciennes. La CCHVO élabore ainsi une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et une OPAH – Rénovation Urbaine (OPAH-RU), dont la partie opérationnelle débutera en 2024.

#### OBJECTIFS DE L'ACTION

<b>Axes</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>1 - Maintenir un cadre de vie de qualité en cohérence avec le caractère semi-rural et le bien-vivre du territoire</li></ul>
<b>Orientations</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>1.1 - Développer la sobriété et améliorer l'efficacité du parc de logements pour limiter la précarité énergétique</li><li>1.2 - Préserver la santé des habitants dans le contexte de dérèglement climatique</li></ul>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Réduire les consommations énergétiques</li><li>Réduire la précarité énergétique des ménages</li></ul>

#### RESULTATS ATTENDUS

La rénovation énergétique des logements constitue une mesure phare sur les volets Climat/Air/Energie. En plus d'apporter des bénéfices socio-économiques notables (réduction de la précarité énergétique, amélioration du confort d'hiver et d'été), elle contribue à l'efficacité énergétique des logements, et la réduction des émissions de GES et polluants atmosphériques induits par le chauffage fossile (chaudières à gaz et au fioul).

<b>Sobriété</b>	+
<b>Efficacité</b>	+++
<b>Production d'ENR&amp;R</b>	=
<b>Stockage carbone</b>	=
<b>Adaptation</b>	++
<b>Atténuation</b>	+++
<b>Qualité de l'air</b>	++

## ACTION N° 1 : FAVORISER LA RENOVATION ENERGETIQUE DU PARC PRIVE

Mesure n° 1	Priorité 1	Mettre en œuvre le programme d'actions de l'OPAH et de l'OPAH-RU						
<b>Pilote</b>	CCHVO (prestataire en charge du suivi-animation)	<p>La stratégie d'intervention en faveur de l'habitat, par l'articulation d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) à l'échelle intercommunale avec une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat avec volet Renouvellement Urbain (OPAH RU) dans les centres anciens de Persan et Beaumont-sur-Oise, vise à mettre en œuvre des réponses adaptées aux enjeux locaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer la performance énergétique et participer à la sobriété foncière du territoire ;</li> <li>- Reconquérir l'habitat ancien dégradé et améliorer son habitabilité ;</li> <li>- Renforcer l'attractivité urbaine et résidentielle des centres-anciens, via le programme ACV</li> </ul>						
<b>Partenaire associé</b>								
ANAH, Préfecture du Val d'Oise, Communes, Banque des Territoires, Action Logement Services, EPFIF, Entente Oise-Aisne								
<b>Budget</b>		<b>Calendrier</b>						
<b>OPAH-RU</b> : 1 752 450 €		2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
<b>OPAH</b> : 643 080 €		2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030

## ACTION N° 1 : FAVORISER LA RENOVATION ENERGETIQUE DU PARC PRIVE

Localisation	Financeurs mobilisables	
OPAH-RU : Périmètres ORT communes ACV (Persan, Beaumont-sur-Oise) OPAH : Territoire communautaire	ANAH, CCHVO, Persan, Beaumont-sur-Oise, Banque des Territoires	
Remarques	Indicateurs de suivi	Indicateurs de résultat
Attention les coûts d'ingénierie n'intègrent pas les évolutions relatives à MAR (Mon Accompagnateur Rénov') ni les évolutions récentes de financement ANAH.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de logements rénovés (logements/an – CCHVO – annuelle)</li> <li>Relatif à l'OPAH :</li> <li>• Dossiers d'aides aux Propriétaires Occupants</li> <li>• Dossiers d'aides aux Propriétaires Bailleurs (OPAH-RU)</li> <li>• Dossiers d'aides aux Syndicats de Copropriétaires (OPAH-RU)</li> <li>• Dossiers d'aides complémentaires (OPAH-RU)</li> <li>• Dossiers d'aides de restructuration des copropriétés (OPAH-RU)</li> <li>• Fonds Travaux d'Office</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consommations énergétiques du secteur résidentiel</li> <li>• Emissions de GES du secteur résidentiel</li> <li>• Emissions de polluants atmosphériques du secteur résidentiel</li> <li>• Nombre de dossiers finalisés dans le cadre de l'OPAH</li> </ul>

## ACTION N° 1 : FAVORISER LA RENOVATION ENERGETIQUE DU PARC PRIVE

Mesure n° 2	Priorité 2	Agir pour la réduction des consommations énergétiques						
<b>Pilote</b>	CCHVO	Sensibilisation des administrés au besoin de rénovations avec une campagne de thermographies des façades des logements : Campagne sur la base du volontariat dans la limite de 200 logements, les administrés devront s'inscrire auprès de la CCHVO. Une articulation avec le service d'accompagnement en cours (SARE ou continuité) devra être étudiée avec les porteurs du service et opérateurs d'information, de conseil et d'accompagnement concernés (notamment Espaces Conseils France Rénov', Mon Accompagnateur Rénov').						
<b>Partenaire associé</b>								
Communes Val d'Oise Rénov'								
<b>Budget</b>		<b>Calendrier</b>						
[10 000 – 15 000 €]		2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
<b>Localisation</b>		<b>Financeurs mobilisables</b>						
		Val d'Oise Rénov', Région Ile-de-France, ADEME, CCHVO, Communes, Banque des Territoires						
<b>Remarques</b>		<b>Indicateurs de suivi</b>			<b>Indicateurs de résultat</b>			
Reconductible selon dynamique		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de sollicitations/demandes</li> <li>• Nombre de logements diagnostiqués</li> </ul>			<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consommations énergétiques du secteur résidentiel</li> <li>• Emissions de GES du secteur résidentiel</li> <li>• Emissions de polluants atmosphériques du secteur résidentiel</li> </ul>			

## ACTION N° 1 : FAVORISER LA RENOVATION ENERGETIQUE DU PARC PRIVE

### EVALUATION CLIMAT/AIR/ENERGIE

Energie	+++	[+++]: La rénovation des logements permettra de diminuer de manière significative les consommations énergétiques du secteur résidentiel.
Climat	+++	[+++]: La rénovation des logements permettra de diminuer de manière significative les émissions de GES du résidentiel, issues principalement d'énergies fossiles (gaz voire fioul).
Air	++	[+++]: La rénovation des logements permet de réduire les émissions de polluants atmosphériques induits par le chauffage fossile (gaz et fioul) et le chauffage au bois.

Populations et ménages	[-] Cette action pourra engendrer des incidences négatives temporaires : nuisances sonores, perturbations temporaires de la biodiversité, dévalorisation temporaire du paysage
------------------------	--

#### Mesures d'évitement [E], réduction [R] ou compensation [C] prévues :

**Mesure [R]** : Mettre en place une charte chantier vert pour limiter les nuisances vis-à-vis des populations riveraines lors de la phase de travaux (à intégrer à la fiche action)

**Mesure [R]** : Mettre en place des outils en faveur de la performance énergétique dans le cadre des rénovations thermiques dans le cadre des PLU (à intégrer à la fiche action + relation à faire avec la fiche action n°3

> Autorisation de dépassement de marges pour la rénovation thermique

> Utilisation de matériaux biosourcés/durables (bois, paille, liège, chanvre, lin, textiles recyclés...)

#### Propositions de mesures complémentaires dans le cadre du PCAET :

- Sensibilisation des ménages aux bonnes pratiques et aux écogestes

### EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Thématiques de l'EIE	Incidences pressenties
Paysage / Patrimoine	[+] Cette action permet de limiter les consommations d'énergie/ de GES, d'améliorer le confort thermique des logements et lutter contre la précarité énergétique des ménages <b>(D-P- moyen terme)</b>
Agriculture	
Biodiversité	
Eau	[+] La mise en place des actions de l'OPAH-RU permet d'éviter la consommation d'espaces naturels et/ou agricoles, ayant ainsi des impacts positifs sur l'imperméabilisation des sols, la biodiversité et l'agriculture. <b>(D-P- moyen terme)</b>
Déchets / Matériaux	
Risques/nuisances	

## ACTION N°2

# SENSIBILISER LES MENAGES (ET LES ENTREPRISES) AUX ECOGESTES EN LIEN AVEC LA TRANSITION ECOLOGIQUE DE LA CCHVO

### CONTEXTE DE L’ACTION

La sensibilisation aux enjeux environnementaux constitue le premier levier d’action pour lutter contre la crise climatique, énergétique et écologique. Il est en effet primordial d’éduquer et de sensibiliser la population, à la fois les habitants mais aussi d’autres acteurs (collectivités, entreprises, etc.) afin d’acquérir un socle de connaissance sur les grands enjeux environnementaux et faciliter le passage à l’action.

Un Service d’Accompagnement à la Rénovation Energétique (SARE), nommé Val d’Oise Rénov’, existe depuis 2021 à l’échelle du département. Le syndicat Tri-Or possède un service dédié à la sensibilisation, et d’autres acteurs, notamment associatifs, interviennent dans la sensibilisation. L’ensemble de ces mesures sont à pérenniser, à développer et à organiser.

### OBJECTIFS DE L’ACTION

<b>Axes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>1 - Maintenir un cadre de vie de qualité en cohérence avec le caractère semi-rural et le bien-vivre du territoire</li> <li>3 - Promouvoir une économie locale, décarbonée et respectueuse des ressources</li> </ul>
<b>Orientations</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>1.1 - Développer la sobriété et améliorer l’efficacité du parc de logements pour limiter la précarité énergétique</li> <li>1.2 - Préserver la santé des habitants dans le contexte de dérèglement climatique</li> <li>3.1 - Soutenir le développement d’un parc industriel et tertiaire économe en énergie</li> </ul>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Assurer le changement de comportement et systématiques des publics et entreprises vis-à-vis des enjeux de la transition climatique et énergétique,</li> <li>Limitier les consommations énergétiques,</li> <li>Limitier les polluants atmosphériques,</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>Lutter contre les effets de la crise climatique</li> </ul>
--	---

### RESULTATS ATTENDUS

Les écogestes dans les logements permettent de réduire la facture énergétique des ménages, et ainsi les consommations d’énergie, émissions de GES et de polluants.

<b>Sobriété</b>	+
<b>Efficacité</b>	+++
<b>Production d’ENR&amp;R</b>	=
<b>Stockage carbone</b>	=
<b>Adaptation</b>	++
<b>Atténuation</b>	+++
<b>Qualité de l’air</b>	++

**ACTION N° 2 : SENSIBILISER LES MENAGES (ET LES ENTREPRISES) AUX ECOGESTES EN LIEN AVEC LA TRANSITION ECOLOGIQUE DE LA CCHVO**

Mesure n° 1	Priorité 1	Participer activement à la dynamique de rénovation du programme SARE pour massifier le recours à l'accompagnement						
<b>Pilote</b>		La communication doit viser à un plus grand déploiement du dispositif SARE et de Val d'Oise Renov' pour inciter les citoyens à rénover leurs logements et ainsi réduire les consommations d'énergie. Exemple : action menée dès 2023 avec l'affichage à l'arrière des bus des lignes du Haut Val d'Oise.						
CCHVO								
<b>Partenaire associé</b>								
CD95 (SARE), CMA								
<b>Budget</b>		<b>Calendrier</b>						
Mobiliser les crédits prévus dans la Convention		2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
<b>Localisation</b>		<b>Financeurs mobilisables</b>						
		CCHVO						
<b>Remarques</b>		<b>Indicateurs de suivi</b>			<b>Indicateurs de résultat</b>			
50% du coût est remboursé en CEE  Le dispositif SARE s'achève au 31 décembre 2024 pour le moment		<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de ménages et entreprises ayant bénéficié de la plateforme SARE, par niveau d'expertise</li> </ul>			<ul style="list-style-type: none"> <li>Emissions de gaz à effet de serre du secteur résidentiel</li> <li>Emissions de gaz à effet de serre du secteur tertiaire</li> <li>Consommations énergétiques du secteur résidentiel</li> <li>Consommations énergétiques du secteur tertiaire</li> </ul>			

## ACTION N° 2 : SENSIBILISER LES MENAGES (ET LES ENTREPRISES) AUX ECOGESTES EN LIEN AVEC LA TRANSITION ECOLOGIQUE DE LA CCHVO

Mesure n° 2	Priorité 1	Démultiplier les modes de sensibilisation aux écoGESTES en milieu scolaire/extrascolaire, en entreprise et dans les collectivités						
<b>Pilote</b>		Promouvoir des actions de sensibilisation aux moyens de diverses méthodes afin de toucher tous les publics. <i>Exemples : Fresque du Climat, Ateliers TEPOS, formations diverses en milieu scolaire, évènements, rencontre auprès d'entreprises, dispositif famille énergie positive, famille zéro déchets, etc.</i> Pour se faire, il convient de s'appuyer sur différents partenaires organisant déjà des actions de sensibilisation qu'il convient de coordonner pour toucher toute la population du Haut Val d'Oise. Exemples : Actions en milieu périscolaire en juin 2024 sur la double thématique santé-environnement (prévention solaire, sensibilisation au tri-sélectif, marche avec ramassage de déchets...)						
CCHVO								
<b>Partenaire associé</b>								
Acteurs institutionnels et associatifs (Communes, PNR, CD95, SICTEUB...)								
<b>Budget</b>		<b>Calendrier</b>						
[2 000 – 3000€]		2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
<b>Localisation</b>		<b>Financeurs mobilisables</b>						
		CCHVO + Communes + PNR + CD95						
<b>Remarques</b>		<b>Indicateurs de suivi</b>			<b>Indicateurs de résultat</b>			
A mener progressivement et sur différents publics en fonction des années. A maintenir après évaluation à mi-parcours en fonction des retours d'expériences		<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'élèves/classes/écoles sensibilisées</li> <li>Nombre d'entreprises sensibilisées</li> <li>Nombre d'agents sensibilisés</li> <li>Nombre d'actions réalisées</li> <li>Nombre d'intervenants</li> </ul>			<ul style="list-style-type: none"> <li>Satisfaction des intervenants</li> <li>Satisfactions des participants</li> <li>Emissions de gaz à effet de serre du secteur résidentiel</li> <li>Emissions de gaz à effet de serre du secteur tertiaire</li> <li>Consommations énergétiques du secteur résidentiel</li> <li>Consommations énergétiques du secteur tertiaire</li> </ul>			

## ACTION N° 2 : SENSIBILISER LES MENAGES (ET LES ENTREPRISES) AUX ECOGESTES EN LIEN AVEC LA TRANSITION ECOLOGIQUE DE LA CCHVO

Mesure n° 3	Priorité 1	Organisation d'un événement sur la transition écologique					
<b>Pilote</b>	Expérimentation de la tenue d'un Forum sur la Transition Ecologique : invitation de différents acteurs de différents horizons (acteurs institutionnels, entreprises, associations...) pour toucher plusieurs domaines ayant attrait à la transition écologique, sensibilisation et animations. Selon la dynamique, organisation d'un événement annuel ou biennal en fonction du succès de l'événement et des capacités d'organisation de l'EPCI. Exemple : Organisation d'un « Forum Santé-Environnement » le 28 septembre 2024.						
CCHVO							
<b>Partenaire associé</b>							
Acteurs institutionnels et associatifs							
<b>Budget</b>	<b>Calendrier</b>						
[2 500 – 5000€]	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
<b>Localisation</b>	<b>Financeurs mobilisables</b>						
	CCHVO						
<b>Remarques</b>	<b>Indicateurs de suivi</b>			<b>Indicateurs de résultat</b>			
Semaine européenne du développement durable (fin septembre) ou Journée Mondiale de l'Environnement le 5 juin	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de participants au Forum</li> <li>• Nombre d'intervenants</li> <li>• Organisation du forum sur la transition écologique</li> </ul>			<ul style="list-style-type: none"> <li>• Niveau de satisfaction des intervenants</li> <li>• Niveau de satisfaction des participants</li> </ul>			

## ACTION N° 2 : SENSIBILISER LES MENAGES (ET LES ENTREPRISES) AUX ECOGESTES EN LIEN AVEC LA TRANSITION ECOLOGIQUE DE LA CCHVO

### EVALUATION CLIMAT/AIR/ENERGIE

Energie	++	[++] : Les écoGESTES peuvent entraîner des gains assez importants en termes d'économie d'énergie, notamment via des actions de limitation du chauffage, de l'ordre de 10 à 15 %.
Climat	++	[++] : De la même manière, les mesures permettent de limiter les émissions de GES induites par les consommations d'énergies.
Air	++	[++] : De la même manière, les mesures permettent de limiter les émissions de polluants atmosphériques induites par le chauffage fossile.

### EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Thématiques de l'EIE	Incidences pressenties
Paysage / Patrimoine	[+] Cette action permet à terme de réaliser des économies d'énergie et de réduire les émissions de GES et ainsi lutter contre la précarité énergétique. <b>(D-P- moyen terme)</b> [+] De manière complémentaire, cette action contribue à réduire les pressions sur l'environnement liées à la production de déchets ménagers, et utilisation/consommation des ressources en eau. <b>(D-P- moyen terme)</b>
Agriculture	
Biodiversité	
Eau	
Déchets / Matériaux	
Risques/nuisances	
Populations et ménages	

#### Mesures d'évitement [E], réduction [R] ou compensation [C] prévues :

*Aucune incidences négative pressentie, n'appelant pas de mesure ERC particulière.*

## ACTION N°3

# DEVELOPPER UNE VISION PARTAGEE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE INTERCOMMUNAL REPONDANT AUX ENJEUX DE TRANSITION

### CONTEXTE DE L'ACTION

L'aménagement du territoire est de compétence communale à l'échelle de la CCHVO et les documents d'urbanisme constituent un levier réglementaire important pour les collectivités. Les injonctions écologiques, climatiques et énergétiques, de plus en plus imprévisibles (canicules, perte de biodiversité, résilience alimentaire, dépendance énergétique...) nécessitent une approche globale, transversale et partagée. Les documents d'urbanisme, au service des collectivités, permettent d'ancrer les territoires dans les transitions en adoptant de nouveaux modèles d'aménager, d'habiter et de se déplacer. Ils constituent un levier majeur pour adapter les territoires aux conséquences de la crise climatique en veillant à limiter les risques pour les populations et les biens. En parallèle, l'injonction réglementaire portant sur les objectifs ZAN est une réponse aux crises qui viennent, écologique, climatique et alimentaire. A ce titre, la CCHVO et les communes s'engagent dans une réflexion partagée de leur aménagement futur pour anticiper les évolutions utiles et nécessaires au territoire et à ces habitants.

### OBJECTIFS DE L'ACTION

<b>Axes</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>1 – Maintenir un cadre de vie de qualité en cohérence avec le caractère semi-rural et le bien-vivre du territoire</li></ul>
<b>Orientations</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>1.1 – Développer la sobriété et améliorer l'efficacité du parc de logements pour limiter la précarité énergétique</li><li>1.3 – Protéger et renforcer durablement les milieux naturels</li></ul>

<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Lutter contre la consommation d'espace et l'artificialisation et l'imperméabilisation des sols</li><li>Réduire les consommations énergétiques</li><li>Renforcer le stockage carbone</li></ul>
------------------	---

### RESULTATS ATTENDUS

Il est attendu une approche intercommunale, solidaire et partagée des solutions d'aménagement à développer en réponse aux enjeux de transition écologique, climatique et énergétique. Il est particulièrement attendu une réflexion forte en matière de sobriété énergétique des secteurs des transports et du bâtiment, et en matière d'adaptation et d'atténuation de la crise climatique.

<b>Sobriété</b>	++
<b>Efficacité</b>	++
<b>Production d'ENR&amp;R</b>	++
<b>Stockage carbone</b>	++
<b>Adaptation</b>	+++
<b>Atténuation</b>	+++
<b>Qualité de l'air</b>	++

## ACTION N° 3 : DEVELOPPER UNE VISION PARTAGEE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE INTERCOMMUNAL REpondant AUX ENJEUX DE TRANSITION

Mesure n° 1	Priorité 3	Identifier la politique énergétique et climatique actuelle dans les documents d'urbanisme locaux et les adapter lors de leurs révisions au fil de l'eau						
<b>Pilote</b>		Réaliser une synthèse des PLU récemment révisés ou modifiés pour réaliser un état des lieux et les points faibles et forts au regard des thématiques touchant à la transition écologique directement ou indirectement (marche, transport logistique, secteur industriel, gestion de la pollution des sols, mixité urbaine et fonctionnelle du territoire, enjeux de protection de la ressource en eau d'un point de vue quantitatif et qualitatif, prévention des risques naturels)						
Communes								
<b>Partenaire associé</b>								
/								
<b>Budget</b>		<b>Calendrier</b>						
[3 000 – 5 000 €] par commune		2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
<b>Localisation</b>		<b>Financeurs mobilisables</b>						
/		Communes						
<b>Remarques</b>		<b>Indicateurs de suivi</b>			<b>Indicateurs de résultat</b>			
En interne, en appui des services urbanisme, Appui d'une maîtrise d'œuvre pour les petites communes Opportunité pour les communes de le faire lors de la mise en compatibilité par rapport au SDRIF-E obligatoire dans les 3 ans après sa validation par le Conseil d'Etat		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de PLU modifiés/révisés analysés</li> </ul>			<ul style="list-style-type: none"> <li>• Emissions de gaz à effet de serre du secteur résidentiel</li> <li>• Emissions de gaz à effet de serre du secteur des transports</li> <li>• Consommations énergétiques du secteur résidentiel</li> <li>• Consommations énergétiques du secteur des transports</li> <li>• Consommation d'espace</li> </ul>			

## ACTION N° 3 : DEVELOPPER UNE VISION PARTAGEE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE INTERCOMMUNAL REpondant AUX ENJEUX DE TRANSITION

Mesure n° 2	Priorité 3	Proposer aux communes une boîte à outils complète pour leur document d'urbanisme						
<b>Pilote</b>		<p>Sur la base de l'audit des PLU de la mesure précédente, la CCHVO pourra proposer une boîte à outil complète à destination des communes révisant ou modifiant leur document d'urbanisme afin d'identifier les outils les plus efficaces pour traduire règlementairement la stratégie du PCAET :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Une fiche diagnostic par commune / un cahier des charges pour établir le diagnostic communal</li> <li>Un modèle d'Orientation d'Aménagement et de Programmation thématique « Transitions » qui sera à disposition des communes</li> <li>Un parangonnage des dispositions règlementaires adaptées (intégrant les effets des dernières réglementations, RE 2020, loi Climat et Résilience ...)</li> <li>Des indicateurs de suivi adaptés</li> </ul> <p>Les communes pourront l'intégrer à leurs documents d'urbanisme si elles le souhaitent lors de prochaines révisions ou modifications.</p>						
CCHVO								
<b>Partenaire associé</b>								
Communes								
<b>Budget</b>		<b>Calendrier</b>						
[3 000 - 5 000 €]		2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
<b>Localisation</b>		<b>Financeurs mobilisables</b>						
/		CCHVO						
<b>Remarques</b>		<b>Indicateurs de suivi</b>			<b>Indicateurs de résultat</b>			
<p>S'appuyer sur l'expérience de la commune de Beaumont-sur-Oise pour travailler un modèle d'OAP Transitions.</p> <p>Pour les enjeux liés à la ressource en eau, s'appuyer sur l'étude à venir sur la prise de compétence eau en 2026 par l'EPCI.</p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de PLU modifiés/révisés mobilisant la boîte à outil</li> <li>Avancement de la réalisation du guide notamment de l'OAP (lancement de la consultation, tenue des réunions, rendus...)</li> </ul>			<ul style="list-style-type: none"> <li>Intégration dans les PLU communaux</li> <li>Emissions de gaz à effet de serre du secteur résidentiel</li> <li>Emissions de gaz à effet de serre du secteur des transports</li> <li>Consommations énergétiques du secteur résidentiel</li> <li>Consommations énergétiques du secteur des transports</li> <li>Consommation d'espace</li> </ul>			

**ACTION N° 3 : DEVELOPPER UNE VISION PARTAGEE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE INTERCOMMUNAL REpondANT AUX ENJEUX DE TRANSITION**

Mesure n° 3	Priorité 3	Etablir une charte « CCHVO 2040 » sur les grands principes en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme						
<b>Pilote</b>		Dans l'idée d'avoir une certaine cohérence en matière d'aménagement et d'urbanisme sur le territoire communautaire, sans pour autant remettre en cause cette compétence restée aux communes, la CCHVO proposera à ces dernières une charte donnant une ligne de conduite sur les grands principes d'aménagements, qui pourra être annexée aux PLU communaux lors de leurs prochaines révisions ou modifications : elle intègrera notamment les grands principes liés à la marche, le transport logistique, le secteur industriel, la gestion de la pollution des sols, l'amélioration de la mixité urbaine et fonctionnelle du territoire, les enjeux de protection de la ressource en eau d'un point de vue quantitatif et qualitatif.						
CCHVO								
<b>Partenaire associé</b>								
Communes								
<b>Budget</b>		<b>Calendrier</b>						
Jusqu'à 20 000 €		2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
<b>Remarques</b>		<b>Financeurs mobilisables</b>						
Possibilité de réaliser cette mesure en même temps que la précédente lors d'une même prestation auprès d'un bureau d'études et annexés aux PLU communaux lors de leur mise en compatibilité par rapport au SDRIF-E		CCHVO, Communes, Banque des Territoires						
		<b>Indicateurs de suivi</b>			<b>Indicateurs de résultat</b>			
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Avancement de la réalisation de la charte (lancement de la consultation, tenues de réunions, rendus...)</li> </ul>			<ul style="list-style-type: none"> <li>Emissions de gaz à effet de serre du secteur résidentiel</li> <li>Emissions de gaz à effet de serre du secteur des transports</li> <li>Consommations énergétiques du secteur résidentiel</li> <li>Consommations énergétiques du secteur des transports</li> <li>Consommation d'espace</li> </ul>			

## ACTION N° 3 : DEVELOPPER UNE VISION PARTAGEE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE INTERCOMMUNAL REpondANT AUX ENJEUX DE TRANSITION

### EVALUATION CLIMAT/AIR/ENERGIE

Energie	++	[++]: L'intégration des enjeux écologiques et énergétiques par la planification territoriale permettent d'avoir des gains importants en matière de consommations énergétiques, notamment dans les secteurs de la mobilité et du bâtiment, et par des mesures de facilitation de production d'EnR&R
Climat	++	[++]: La planification permet également des bénéfices sur le climat, à la fois en termes d'adaptation, d'atténuation et de stockage carbone, sur les mêmes secteurs et le renforcement de la prise en compte de la TVB et de la nature en ville, ainsi que les espaces renforçant la résilience du territoire.
Air	++	[++]: La planification peut limiter les émissions de polluants atmosphériques via des gains dans les mêmes secteurs.

### EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Thématiques de l'EIE	Incidences pressenties
Paysage / Patrimoine	[+] Une approche transversale et planifiée de l'aménagement du territoire qui permet une meilleure intégration des différents enjeux en amont notamment dans le cadre de l'énergie et du climat. <b>(D-P- moyen/long terme)</b>
Agriculture	
Biodiversité	
Eau	
Déchets / Matériaux	
Risques/nuisances	
Populations et ménages	

#### Mesures d'évitement [E], réduction [R] ou compensation [C] prévues :

Propositions de mesures complémentaires dans le cadre du PCAET et des projets :

**Mesure [E] :** Prendre en compte les contraintes environnementales du solaire dans le cadre de l'OAP thématique transitions des PLU communaux (lien avec la fiche action n°21)

**Mesure [R] :** Intégrer au PLU d'autres outils en faveur de la performance énergétique des constructions neuves

- > Mise en place d'un bonus de hauteur/volume de constructions pour exemplarité énergétique ou environnementale dans certains secteurs
- > Autoriser dans la marge de recul, les dispositifs de production d'énergie solaire comme les panneaux en façade
- > Autoriser les dépassements de hauteur en toitures pour l'installation d'équipement d'énergies renouvelables pour les panneaux solaires ou les éoliennes domestiques
- > Identifier des secteurs bénéficiant de performances énergétiques renforcées

## ACTION N° 4 : LUTTER CONTRE LES ILOTS DE CHALEUR URBAIN

### ACTION N° 4

## LUTTER CONTRE LES ILOTS DE CHALEUR URBAIN

### CONTEXTE DE L'ACTION

L'effet d'îlot de chaleur urbain (ICU) se définit comme un microclimat urbain, où l'écart de température est particulièrement élevé en comparaison avec les espaces ruraux environnants. Bien que le caractère semi-rural épargne la CCHVO de l'intensité de l'ICU, ce phénomène devrait être amené à s'amplifier avec la hausse inexorable des températures (+ 1,7 °C depuis 1900), particulièrement dans les centres urbains (Persan et Beaumont-sur-Oise).

La CCHVO a finalisé une étude, « SGREEN – rafraichir la ville » sur les communes de Persan et Beaumont-sur-Oise, afin de prendre en compte cette problématique et élaborer un cahier de prescriptions à prendre en compte dans le cadre de projet d'aménagement. La commune de Beaumont-sur-Oise a quant à elle effectué des mesures de végétalisation sur la cour de l'école Jean Zay. L'objectif de l'action est donc de continuer et développer ces initiatives de végétalisation à l'échelle de la CCHVO.

### OBJECTIFS DE L'ACTION

<b>Axes</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>1 - Maintenir un cadre de vie de qualité en cohérence avec le caractère semi-rural et le bien-vivre du territoire</li></ul>
<b>Orientations</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>1.2 - Préserver la santé des habitants dans le contexte de dérèglement climatique</li><li>1.3 - Protéger et renforcer durablement les milieux naturels</li></ul>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Préserver la santé des habitants</li><li>Améliorer le cadre de vie</li><li>Adapter le territoire aux effets de la crise climatique</li></ul>

### RESULTATS ATTENDUS

Les mesures de végétalisation de l'espace public visent un double bénéfice vis-à-vis de la crise climatique : l'adaptation, par la réduction des risques (réduction de l'ICU, infiltration des eaux pluviales), et l'atténuation (par le stockage carbone des végétaux et des sols).

<b>Sobriété</b>	=
<b>Efficacité</b>	=
<b>Production d'EnR&amp;R</b>	=
<b>Stockage carbone</b>	+++
<b>Adaptation</b>	+++
<b>Atténuation</b>	++
<b>Qualité de l'air</b>	=

## ACTION N° 4 : LUTTER CONTRE LES ILOTS DE CHALEUR URBAIN

Mesure n° 1	Priorité 1	Intégrer les prescriptions Nature en ville dans les cahiers des charges des futurs marchés de projets d'aménagements						
<b>Pilote</b>		<p>Dans le cadre de l'accord « Cœur de Ville » et son volet « Transition écologique et biodiversité », une étude a été menée sur Persan et Beaumont-sur-Oise en 2022. Le cahier de prescriptions est disponible et doit permettre de mettre en place des mesures afin d'intégrer la nature en ville et ainsi réduire l'effet d'îlot de chaleur urbain.</p> <p>Ces prescriptions formule dans un langage de cahier des charges, les actions à mettre en œuvre pour un projet urbain, pour répondre aux enjeux de rafraîchissement. Celles-ci sont accompagnées d'indicateurs d'analyse de l'action et d'un niveau d'ambition. Ce cahier de prescriptions doit permettre à la ville de cadrer et de faire progresser ses commandes sur les marchés de Maîtrises d'Œuvres.</p> <p>Il s'articule autour de de 5 grandes thématiques de solutions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Végétation</li> <li>- Présence d'eau</li> <li>- Revêtements du sol</li> <li>- Ombrage des surfaces</li> <li>- Aéraulique urbaine et ventilation des rues</li> </ul>						
Communes								
<b>Partenaire associé</b>								
CCHVO (fournisseur du cahier)								
<b>Budget</b>		<b>Calendrier</b>						
/		2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
<b>Localisation</b>		<b>Financeurs mobilisables</b>						
Ensemble de l'EPCI		/						
<b>Remarques</b>		<b>Indicateurs de suivi</b>			<b>Indicateurs de résultat</b>			
Le succès de la mesure dépendra des communes, si elles se saisissent de ces éléments dans leurs projets. Evolution réalisée en cours d'élaboration du PCAET dès 2023. Transmission aux communes par la CCHVO réalisée dès 2023.		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de marchés publics intégrant les prescriptions de l'étude</li> <li>• Surface végétalisée supplémentaire en milieu urbain</li> </ul>			<ul style="list-style-type: none"> <li>• Surface en espaces ouverts artificialisés (données MOS de l'IPR)</li> </ul>			

## ACTION N° 4 : LUTTER CONTRE LES ILOTS DE CHALEUR URBAIN

Mesure n° 2	Priorité 1	Végétaliser les espaces publics et les cours d'écoles						
<b>Pilote</b>		<p>Dans un souci de désimperméabilisation des sols et de réduction de l'effet d'îlot de chaleur urbain, les communes du territoire communautaire s'engage à végétaliser certaines parties de l'espace public et de leurs cours d'écoles. Elles pourront notamment s'appuyer sur le cahier de prescriptions de la mesure précédente.</p>						
Communes								
<b>Partenaire associé</b>								
Bureau d'études, CAUE95, CCHVO								
<b>Budget</b>		<b>Calendrier</b>						
Selon projet des communes		2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
<b>Localisation</b>		<b>Financeurs mobilisables</b>						
		Communes, CD95, Région IDF, Fond Vert, Banque des Territoires						
<b>Remarques</b>		<b>Indicateurs de suivi</b>			<b>Indicateurs de résultat</b>			
<p>S'appuyer sur l'expérience de la commune de Beaumont-sur-Oise qui a déjà végétalisé une de ses cours d'écoles.</p> <p>Projet déjà en cours sur Mours et en prévision sur Champagne-sur-Oise</p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Cours d'écoles rénovées / surface végétalisée</li> <li>Surface végétalisée supplémentaire en milieu urbain</li> </ul>			<ul style="list-style-type: none"> <li>Surface en espaces ouverts artificialisés (données MOS de l'IPR)</li> <li>Températures constatées</li> </ul>			

## ACTION N° 4 : LUTTER CONTRE LES ILOTS DE CHALEUR URBAIN

Mesure n° 3	Priorité 1	Favoriser la végétalisation au sein des communes en faisant évoluer l'aide à l'acquisition annuelle d'arbres						
<b>Pilote</b>		Aide déjà existante à hauteur de 1 000 € par an et par commune du Haut Val d'Oise, cette aide communautaire sera élargie à d'autres essences et notamment arbustives. L'enveloppe sera abondée pour atteindre 18 000 € afin d'inciter les communes à végétaliser leurs territoires.						
CCHVO								
<b>Partenaire associé</b>								
Communes								
<b>Budget</b>		<b>Calendrier</b>						
18 000 €		2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
<b>Remarques</b>		<b>Financeurs mobilisables</b>						
		CCHVO						
		<b>Indicateurs de suivi</b>			<b>Indicateurs de résultat</b>			
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Plantation d'arbres sur le territoire via l'aide</li> </ul>			<ul style="list-style-type: none"> <li>Surface en espaces ouverts artificialisés</li> </ul>			
		Correspond à 2 000 € par an et par commune disponible. Evolution réalisée en cours d'élaboration du PCAET dès 2023.						

## ACTION N° 4 : LUTTER CONTRE LES ILOTS DE CHALEUR URBAIN

### EVALUATION CLIMAT/AIR/ENERGIE

Energie	=	/
Climat	+++	[+++]: Les mesures de végétalisation permettent l'atténuation du changement climatique, par le captage du CO <sub>2</sub> par les végétaux et les sols, et l'adaptation aux effets de la crise climatique, en limitant l'ICU et les risques d'inondation.
Air	=	/

### EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Thématiques de l'EIE	Incidences pressenties
Paysage / Patrimoine	<p>[+] L'action viendra en premier lieu limiter les consommations énergétiques et émissions de GES au sein des nouvelles constructions et lutter contre la précarité énergétique des ménages (<b>D-P- moyen terme</b>)</p> <p>[+] La lutte contre les îlots de chaleur urbain, via la plantation et la désimperméabilisation permettra également d'améliorer le stockage carbone ; d'améliorer la lecture paysagère, et de favoriser la biodiversité urbaine et la nature en ville (<b>D-P- moyen terme</b>)</p> <p>[-] Selon les essences plantées, potentielles incidences de la végétation sur la biodiversité (espèces exotiques envahissantes) et la santé humaine (essences allergènes) (<b>D-T – moyen terme</b>)</p> <p>[+] En captant les pollutions et en améliorant le confort technique, l'action jouera également un rôle concernant la santé publique (<b>D-P- moyen terme</b>)</p>
Agriculture	
Biodiversité	
Eau	
Déchets / Matériaux	
Risques/nuisances	
Populations et ménages	

**Mesures d'évitement [E], réduction [R] ou compensation [C] prévues :**

## ACTION N° 5

### LUTTE CONTRE LES DEPOTS SAUVAGES

#### CONTEXTE DE L'ACTION

Problématique difficile à traiter, la CCHVO a réalisé en 2021 une étude de recensement et de qualification des typologies des dépôts sauvages de déchets sur le territoire communautaire. A la suite de cette étude il a été convenu que la CCHVO mettrait en place des actions concrètes pour lutter contre ce phénomène dans les milieux naturels et agricoles afin de maintenir le cadre de vie agréable du territoire. L'EPCI porte ainsi une vigilance particulière à cette problématique et souhaite s'inscrire à moyen terme dans cette lutte.

#### OBJECTIFS DE L'ACTION

<b>Axes</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• 1 - Maintenir un cadre de vie de qualité en cohérence avec le caractère semi-rural et le bien-vivre du territoire</li><li>• 3 - Promouvoir une économie locale, décarbonée et respectueuse des ressources</li></ul>
<b>Orientations</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• 1.3 - Protéger et renforcer durablement les milieux naturels</li><li>• 3.1 - Améliorer la gestion de la collecte des déchets et renforcer leur valorisation</li></ul>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Améliorer le cadre paysager</li><li>• Préserver la biodiversité</li><li>• Lutter contre l'ICU</li></ul>

#### RESULTATS ATTENDUS

<b>Sobriété</b>	+
<b>Efficacité</b>	=
<b>Production d'ENR&amp;R</b>	=
<b>Stockage carbone</b>	+
<b>Adaptation</b>	+
<b>Atténuation</b>	+
<b>Qualité de l'air</b>	=

## ACTION N° 5 : LUTTER CONTRE LES DEPOTS SAUVAGES

Mesure n° 1	Priorité 1	Sécurisation des sites et sensibilisation / valorisation auprès de la population						
<b>Pilote</b>		<p>Une première phase va être réalisée au premier semestre 2024 avec le traitement d'un point de dépôts significatifs par commune. Une seconde phase va être étudiée au cours du second semestre 2024. Les solutions sont diverses : Enlèvement de dépôts sauvages et évacuation en centre de traitement, Mise en protection de site par la réalisation de merlon de terre, d'enrochement, fourniture et pose de barrières...</p> <p>Les fonds prévus correspondent aux actions prévues en 2024. D'autres pourront éventuellement avoir lieu plus tard au cours du PCAET, avec une autre source de financement.</p>						
CCHVO								
<b>Partenaire associé</b>								
Tri-Or								
<b>Budget</b>		<b>Calendrier</b>						
Jusqu'à 400 000€		2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
<b>Remarques</b>		<b>Financeurs mobilisables</b>						
Financement déjà prévu et subventionnement DSIL/DETR		CCHVO						
<b>Localisation</b>		<b>Indicateurs de suivi</b>				<b>Indicateurs de résultat</b>		
<p><i>Pour la première phase :</i>  <i>Beaumont-sur-Oise : Chemin des prés de Thury</i>  <i>Bernes-sur-Oise : Chemin de Crouy</i>  <i>Bruyères-sur-Oise : Chemin de la fourrière animale du Val d'Oise</i>  <i>Champagne-sur-Oise : Avenue Parmentier, dit secteur de « l'Antenne »</i>  <i>Mours : Chemin d'accès aux parcelles agricoles le long de la RD 922</i>  <i>Nointel : route de Beaumont, dit « CV3 »</i>  <i>Noisy-sur-Oise : Chemin des Aubins / rue de Verdun</i>  <i>Persan : rue de Londres</i>  <i>Ronquerolles : reste à préciser</i></p>		Mise à jour du recensement des points de dépôts significatifs et apparition de nouveaux points				<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de points de dépôts significatifs traités</li> <li>Volumes de collecte et traités</li> <li>Ratio sur le volume total des déchets</li> </ul>		

## ACTION N° 5 : LUTTER CONTRE LES DEPOTS SAUVAGES

Mesure n° 2	Priorité 2	Expérimenter des outils de suivi pour améliorer la lutte contre les dépôts sauvages						
<b>Pilote</b>	CCHVO	<p>Recours à l'application AC Déchets développée par Ile-de-France Smarts Services. Cette application a plusieurs vertus :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Permettre aux habitants de signaler un dépôt sauvage sur leur commune, photo et géolocalisation à l'appui</li> <li>- Permettre de cartographier tous les dépôts sauvages signalés sur le territoire communautaire et ainsi visualiser les points noirs</li> <li>- Suivre les dépôts sauvages de leur signalement jusqu'à leur traitement</li> <li>- Apporter un accompagnement pédagogique à la verbalisation pour les communes</li> </ul> <p>L'intérêt de lancer cette application à l'échelle de la CCHVO est d'avoir un meilleur suivi global, une meilleure réactivité pour le traitement et une implication des citoyens, qui peuvent signaler des dépôts.</p>						
<b>Partenaire associé</b>								
Région, Communes								
<b>Budget</b>								
Gratuit	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	
<b>Localisation</b>	<b>Financeurs mobilisables</b>							
	/							
<b>Remarques</b>	<b>Indicateurs de suivi</b>			<b>Indicateurs de résultat</b>				
Outil gratuit développé par Ile-de-France Smart Services. Expérimentation à mener entre 2024 et 2025	Nombre de dépôts signalés Nombre de comptes créées			Nombre de dépôts traités au sein de l'application				

## ACTION N° 5 : LUTTER CONTRE LES DEPOTS SAUVAGES

### CLIMAT/AIR/ENERGIE

Energie	=	/
Climat	+++	[+++]: Les mesures de végétalisation permettent l'atténuation du changement climatique, par le captage du CO <sub>2</sub> par les végétaux et les sols, et l'adaptation aux effets de la crise climatique, en limitant l'ICU et les risques d'inondation.
Air	=	/

### EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Thématiques de l'EIE	Incidences pressenties
Paysage / Patrimoine	[+] Amélioration du cadre de vie et paysager
Agriculture	[+] Réduction des potentiels risques de contamination des sols et des cultures agricoles
Biodiversité	[+] Réduction des risques potentiels de contamination et de dégradation de la biodiversité et des milieux naturels
Eau	[+] Diminution des pollutions potentielles de la ressource en eau
Déchets / Matériaux	[+] Contribution à l'amélioration de la collecte des déchets et leur gestion
Risques/nuisances	
Populations et ménages	

#### Mesures d'évitement [E], réduction [R] ou compensation [C] prévues :

*Aucune incidences négative pressentie, n'appelant pas de mesure ERC particulière.*

## ACTION N° 6

### METTRE EN PLACE UNE GESTION ALTERNATIVE DES ESPACES VERTS

#### CONTEXTE DE L'ACTION

Les communes de la CCHVO sont d'ores et déjà dans des démarches de zéro-phyto (Loi Labbé qui interdit l'usage de produit phytosanitaires depuis 2017 pour les personnes publiques). Ajoutée à cela le contexte général d'économies des ressources naturelles et notamment de l'eau, il convient d'aller plus loin que l'obligation réglementaire pour une gestion des espaces verts vertueuse et efficace. En ce sens certaines communes ont recours à l'éco-pâturage, mais d'autres actions sont à mener ou à coordonner pour mieux gérer les espaces verts et végétalisés.

#### OBJECTIFS DE L'ACTION

<b>Axes</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• 1 - Maintenir un cadre de vie de qualité en cohérence avec le caractère semi-rural et le bien-vivre du territoire</li><li>• 3 - Promouvoir une économie locale, décarbonée et respectueuse des ressources</li></ul>
<b>Orientations</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• 1.3 - Protéger et renforcer durablement les milieux naturels</li><li>• 3.1 - Améliorer la gestion de la collecte des déchets et renforcer leur valorisation</li></ul>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Améliorer le cadre paysager</li><li>• Préserver la biodiversité</li><li>• Lutter contre l'ICU</li></ul>

#### ATTENDUS

Les pratiques de gestion alternative et raisonnées des espaces verts permettent de favoriser la biodiversité et conserver la végétalisation permettant d'atténuer et d'adapter le territoire aux effets de la crise climatique. L'éco-pâturage constitue une alternative au désherbage mécanique.

<b>Sobriété</b>	+
<b>Efficacité</b>	=
<b>Production d'ENR&amp;R</b>	=
<b>Stockage carbone</b>	+
<b>Adaptation</b>	+
<b>Atténuation</b>	+
<b>Qualité de l'air</b>	=

## ACTION N° 6 : METTRE EN PLACE UNE GESTION ALTERNATIVE DES ESPACES VERTS

Mesure n° 1	Priorité 2	Promouvoir les bonnes pratiques de gestion des espaces verts						
<b>Pilote</b>		Sensibiliser les habitants à la bonne gestion de leur espace vert de façon à réduire les besoins en ressource, favoriser la biodiversité et maintenir les espaces perméables. En s'appuyant et en s'associant avec les initiatives déjà existantes de certains partenaires comme le PNR Oise Pays-de-France ou le Syndicat Tri-Or. Relais d'informations de la CCHVO des initiatives de Tri-Or : guide d'éco-jardinage, fiche pratique « Comment recycler ses déchets verts » ... Les services techniques des communes et les élus locaux bien que déjà sensibilisés en partie, pourront également participer ou être sollicités pour aller plus loin dans la démarche de gestion différenciée notamment.						
CCHVO								
<b>Partenaire associé</b>								
PNR Oise Pays-de-France, Tri-Or, Département, CAUE								
<b>Budget</b>		<b>Calendrier</b>						
Inconnu		2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
<b>Localisation</b>		<b>Financeurs mobilisables</b>						
/		CCHVO						
<b>Remarques</b>		<b>Indicateurs de suivi</b>			<b>Indicateurs de résultat</b>			
En fonction de la réussite de la mesure, la poursuivre après l'évaluation à mi-parcours ou la faire évoluer		<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'action de communications réalisées</li> </ul>			<ul style="list-style-type: none"> <li>Tonnages d'OMR et estimation de la part des déchets verts présents dans les ordures ménagères</li> <li>Tonnage de déchets verts</li> </ul>			

## ACTION N° 6 : METTRE EN PLACE UNE GESTION ALTERNATIVE DES ESPACES VERTS

Mesure n° 2	Priorité 3	Etendre les initiatives d'éco-pâturage						
<b>Pilote</b>		L'éco-pâturage est méthode de gestion des espaces verts et naturels par l'intervention d'herbivores domestiques. Cette gestion douce du paysage réduit l'usage des moyens mécaniques et proscrit l'usage des produits chimiques. L'objectif est de développer les initiatives d'éco-pâturage sur le modèle de celles qui sont faites à Bernes-sur-Oise au niveau de l'Espace Naturel Sensible, au CNEFASES à Beaumont-sur-Oise ou encore sur le site du SICTEUB (hors territoire).						
Communes								
<b>Partenaire associé</b>								
CCHVO								
<b>Budget</b>		<b>Calendrier</b>						
Selon projet des communes		2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
<b>Localisation</b>		<b>Financeurs mobilisables</b>						
En fonction des projets		Communes						
<b>Remarques</b>		<b>Indicateurs de suivi</b>			<b>Indicateurs de résultat</b>			
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de projets/initiatives</li> </ul>			<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de sites d'éco-pâturage mis en place</li> </ul>			

## ACTION N° 6 : METTRE EN PLACE UNE GESTION ALTERNATIVE DES ESPACES VERTS

### CLIMAT/AIR/ENERGIE

Energie	+	[+] : Les pratiques de gestion raisonnée des espaces verts diminuent le recours à l'énergie pour le désherbage et l'élagage notamment.
Climat	+	[+] : Les pratiques de gestion raisonnée des espaces verts permettent l'atténuation et l'adaptation.
Air	=	/

### EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Thématique de l'EIE	Incidences pressenties
Paysage / Patrimoine	[+] L'action viendra améliorer la perception des paysages naturels et urbains <b>(D-P- moyen terme)</b> [+] La mise en place d'une gestion alternative des espaces verts viendra améliorer la gestion des espaces naturels et préserver/protéger la biodiversité. <b>(D-P- moyen terme)</b>
Agriculture	
Biodiversité	
Eau	
Déchets / Matériaux	
Risques/nuisances	
Populations et ménages	

#### Mesures d'évitement [E], réduction [R] ou compensation [C] prévues :

*Aucune incidences négative pressentie, n'appelant pas de mesure ERC particulière.*

## ACTION N°7

### METTRE EN PLACE UNE TRAME VERTE ET BLEUE A L'ECHELLE INTERCOMMUNALE

#### CONTEXTE DE L'ACTION

Le territoire de la CCHVO s'inscrit dans un cadre semi-rural caractérisé par la présence d'une variété de milieux, à la fois humide et aquatiques, en passant par les milieux ouverts jusqu'au massifs forestiers implantés sur les coteaux. De nombreux périmètres d'inventaires et de protection de la biodiversité existent : 2 PNR, 3 ZNIEFF, des ENS et des EBC.

Afin de favoriser la protection du patrimoine naturel, des outils de sensibilisation existent, tels que l'Atlas de la Biodiversité Communautaire (ABC). En l'absence de planification intercommunale (PLUi), il est important de mener une réflexion globale sur la protection des grands espaces naturels et la préservation et le développement des continuités écologiques sur le territoire, par l'intégration d'une trame verte et bleue intercommunale.

Le lien entre crise climatique et crise de la biodiversité est de plus en plus prégnant, et la protection des grands espaces naturels entraîne des co-bénéfices sur l'ensemble des compartiments environnementaux.

#### OBJECTIFS DE L'ACTION

<b>Axes</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>1 - Maintenir un cadre de vie de qualité en cohérence avec le caractère semi-rural et le bien-vivre du territoire</li></ul>
<b>Orientations</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>1.3 - Protéger et renforcer durablement les milieux naturels</li></ul>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Connaitre la biodiversité, préserver les milieux naturels et la biodiversité, etc.</li></ul>

#### RESULTATS ATTENDUS

L'élaboration d'une trame verte et bleue à l'échelle intercommunale permet un double bénéfice vis-à-vis du changement climatique, en l'atténuant via le stockage carbone. En outre, cette action participera particulièrement à réduire les fragilités que subit la biodiversité en facilitant leur adaptation (évolution, migration, réduction des espèces invasives et agents pathogènes...).

<b>Sobriété</b>	=
<b>Efficacité</b>	=
<b>Production d'ENR&amp;R</b>	=
<b>Stockage carbone</b>	++
<b>Adaptation</b>	++
<b>Atténuation</b>	++
<b>Qualité de l'air</b>	=

## ACTION N° 7 : METTRE EN PLACE UNE TRAME VERTE ET BLEUE A L'ECHELLE INTERCOMMUNALE

Mesure n° 1	Priorité 2	Mettre en place un Atlas de Biodiversité Communautaire (ABC)						
<b>Pilote</b>		Développer un outil d'information et d'aide à la décision pour les collectivités, qui facilite l'intégration des enjeux de biodiversité dans leurs démarches d'aménagement et de gestion. Ce document pourra être intégré dans les documents d'urbanisme des communes lors de leurs révisions au fil de l'eau.						
CCHVO								
<b>Partenaire associé</b>								
OFB, PNR, associations environnementales...								
<b>Budget</b>		<b>Calendrier</b>						
36 000 €		2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Localisation		<b>Financeurs mobilisables</b>						
/		CCHVO, OFB, Communes						
<b>Remarques</b>		<b>Indicateurs de suivi</b>			<b>Indicateurs de résultat</b>			
L'Office Français de la biodiversité lance un appel d'offres tous les ans depuis 2017. Le PNR OPF a prévu de réaliser un ABC communal à Noisy-sur-Oise en 2024.		<ul style="list-style-type: none"> <li>Lancement de l'ABC</li> <li>Avancement de l'ABC (réunions, rendus...)</li> <li>Adoption de l'ABC</li> </ul>			<ul style="list-style-type: none"> <li>Présence d'espèces protégées</li> <li>Consommation d'espace</li> <li>Surface en forêt</li> <li>Surface en milieux semi-naturels</li> </ul>			

## ACTION N° 7 : METTRE EN PLACE UNE TRAME VERTE ET BLEUE A L'ECHELLE INTERCOMMUNALE

Mesure n° 2	Priorité 2	Décliner une trame verte et bleue intercommunale (TVBi)					
<b>Pilote</b>	CCHVO	<p>La trame verte et bleue constitue un outil d'aménagement du territoire qui répond à trois finalités essentielles pour un EPCI :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des finalités environnementales : liées à la reconquête de la biodiversité et des ressources naturelles de l'eau et du sol (épuration de l'eau, pollinisation des sols...)</li> <li>- Des finalités sociales : liées aux bénéfices immatériels que l'être humain tire de la nature en termes de santé, de bien-être, de loisirs, d'identité et donc à une demande croissante d'espaces de nature accessibles à tous</li> <li>- Des finalités économiques : liées aux enjeux d'approvisionnement des activités humaines (fourniture d'eau potable, de bois, de nourriture grâce à l'activité agricole...) et à l'émergence de nouvelles filières locales créatrices d'emplois, comme le tourisme ou la filière bois.</li> </ul> <p>En s'appuyant sur les différents éléments existants au niveau départemental et régional, définir un schéma des continuités écologiques du territoire intercommunale qui pourra s'intégrer dans les documents d'urbanisme des communes.</p>					
<b>Partenaire associé</b>							
Communes, CD95, PNR, ONF							
<b>Budget</b>							
[5 000 – 10 000 €]	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
<b>Localisation</b>	<b>Financeurs mobilisables</b>						
	CCHVO, Communes, Banque des Territoires, Région						
<b>Remarques</b>	<b>Indicateurs de suivi</b>			<b>Indicateurs de résultat</b>			
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de réunions/ ateliers réalisés pour la mise en place de la TVB à l'échelle intercommunale</li> <li>• Avancement de la TVB</li> </ul>			<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consommation d'espace</li> <li>• Surface en forêt</li> <li>• Surface en milieux semi-naturels</li> </ul>			

## ACTION N° 7 : METTRE EN PLACE UNE TRAME VERTE ET BLEUE A L'ECHELLE INTERCOMMUNALE

### EVALUATION CLIMAT/AIR/ENERGIE

Energie	=	/
Climat	++	[+++]: L'intégration d'une TVB au sein des documents d'urbanisme permet une protection de la biodiversité du territoire. Cela induit un double bénéfice, à la fois en termes d'atténuation (captage du CO <sub>2</sub> par les végétaux) et d'adaptation aux effets de la crise climatique (réduction des risques d'inondations, de l'ICU, etc.).
Air	=	/

### EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Thématiques de l'EIE	Incidences pressenties
Paysage / Patrimoine	<p><b>Cette action comporte plusieurs aménités positives :</b></p> <p>[+] Lutte contre l'artificialisation des sols : impacts positifs sur l'agriculture et la biodiversité</p> <p>[+] Préservation des paysages naturels et amélioration des espaces urbains et contribution à la qualité du cadre de vie paysager ; <b>(D-P- moyen/long terme)</b></p> <p>[+] Protection des sols agricoles (lessivage) <b>(D-P- moyen/long terme)</b></p> <p>[+] Une TVB permet d'identifier les espaces où il est nécessaire de créer des continuités écologiques (en pas japonais) entre les réservoirs ; <b>(D-P- moyen/long terme)</b></p> <p>[+] Protection face au risque inondation lié aux ruissellements en assurant l'infiltration des eaux de pluie à la parcelle ; <b>(D-P- moyen/long terme)</b></p> <p>[+] Enfin, la mise en place d'une TVB à l'échelle du territoire permet une amélioration de la qualité de l'air et atténuation des effets d'ilots chaleur urbains <b>(D-P- moyen/long terme)</b></p>
Agriculture	
Biodiversité	
Eau	
Déchets / Matériaux	
Risques/nuisances	
Populations et ménages	

#### Mesures d'évitement [E], réduction [R] ou compensation [C] prévues :

*Aucune incidence négative pressentie, n'appelant pas de mesure ERC particulière.*

## ACTION N°8

### METTRE EN OEUVRE UNE TRAME NOIRE A L'ECHELLE INTERCOMMUNALE

#### CONTEXTE DE L'ACTION

La pollution lumineuse constitue un enjeu majeur à l'échelle nationale et de la CCHVO. Elle répond à une double problématique, à la fois énergétique (l'éclairage public représentant en moyenne 40 % de la facture d'électricité des communes) et sanitaire (perturbation du cycle de vie des espèces faunistiques et floristiques, impacts sur la santé humaine).

Certaines communes (Bernes-sur-Oise, Nointel, Noisy-sur-Oise) ont déjà instauré une politique d'extinction de l'éclairage nocturne ou portent des expérimentations sur ce sujet, largement acceptées par la population. Ces initiatives doivent être maintenues et étendues à d'autres communes, tout en planifiant une réponse à l'enjeu de pollution lumineuse à l'échelle intercommunale (trame noire).

#### OBJECTIFS DE L'ACTION

<b>Axes</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>1 - Maintenir un cadre de vie de qualité en cohérence avec le caractère semi-rural et le bien-vivre du territoire</li><li>3 - Promouvoir une économie locale, décarbonée et respectueuse des ressources</li></ul>
<b>Orientations</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>1.3 - Protéger et renforcer durablement les milieux naturels</li><li>3.1 - Soutenir le développement d'un parc industriel et tertiaire économe en énergie</li></ul>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Limitier les consommations énergétiques</li><li>Lutter contre la crise de la biodiversité</li></ul>

#### RESULTATS ATTENDUS

Les mesures de limitation de l'éclairage public et privé constituent une mesure de sobriété forte : elles permettent de réduire les consommations d'énergie de la collectivité et ainsi réduire les coûts. Il est attendu de cette action prioritairement une diminution de la consommation électrique. D'autres bénéfices conjoints sont attendus tels qu'une amélioration des fonctionnalités écologiques en période nocturne mais aussi des impacts positifs sur la santé des habitants.

<b>Sobriété</b>	+++
<b>Efficacité</b>	=
<b>Production d'ENR&amp;R</b>	=
<b>Stockage carbone</b>	=
<b>Adaptation</b>	=
<b>Atténuation</b>	+
<b>Qualité de l'air</b>	=

## ACTION N° 8 : METTRE EN OEUVRE UNE TRAME NOIRE A L'ECHELLE INTERCOMMUNALE

Mesure n° 1	Priorité 1	Mettre en place des plages de réduction voire d'extinction de l'éclairage nocturne dans les communes et rénover l'éclairage public						
<b>Pilote</b>		<p>Poursuivre les démarches déjà engagées par les communes de façon à étendre les espaces urbains sans lumière. Plusieurs dispositions sont possibles : d'un arrêt total de l'éclairage dans certains espaces à une diminution de l'éclairage chaque jour ou l'arrêt lors de la saison estivale, la diminution de l'intensité lumineuse...</p> <p>En complément, les communes s'engagent à rénover leurs éclairages publics obsolètes en les passant en LED lorsque cela n'est pas encore le cas, dans une logique de réduction des consommations énergétiques et par la même occasion de réduction des dépenses.</p> <p>En fonction des évolutions apportées par les communes, il convient de mettre en place des temps de sensibilisation à destination du grand public et des acteurs locaux sur les enjeux de réduction de la luminosité pour la biodiversité et la santé publique</p>						
Communes								
<b>Partenaire associé</b>								
CCHVO, PNR Oise Pays-de-France, partenaires financiers pour l'adaptation des réseaux d'éclairage public								
<b>Budget</b>		<b>Calendrier</b>						
Selon les projets des communes		2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
<b>Localisation</b>		<b>Financements mobilisables</b>						
		Communes						
<b>Remarques</b>		<b>Indicateurs de suivi</b>			<b>Indicateurs de résultat</b>			
Nombreuses actions déjà engagées dans la rénovation de l'éclairage public		<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de communes ayant mis en place une coupure d'EP sur une période mini de 5 h</li> <li>Nombre de points lumineux passés en LED</li> <li>Nombre de communications réalisées (article site internet de la collectivité, boitage...)</li> </ul>			<ul style="list-style-type: none"> <li>Consommation énergétique du secteur tertiaire</li> <li>Emissions de GES du secteur tertiaire</li> <li>Economie d'électricité communale par an</li> </ul>			

## ACTION N° 8 : METTRE EN OEUVRE UNE TRAME NOIRE A L'ECHELLE INTERCOMMUNALE

Mesure n° 2	Priorité 2	Élaborer une trame noire intercommunale					
<b>Pilote</b>	CCHVO ; Communes	<p>Dans le prolongement de la mesure précédente, la CCHVO et les communes s'engage à élaborer une trame noire à l'échelle intercommunale en complément de la Trame verte et bleue (TVB)</p> <p>À l'instar de la TVB qui a été envisagée essentiellement du point de vue des espèces diurnes, il est désormais nécessaire de préserver et de remettre en bon état les continuités écologiques nocturnes, dans un contexte de pollution lumineuse en constante progression.</p>					
<b>Partenaire associé</b>							
PNR Oise – Pays de France, CD95, OFB							
<b>Budget</b>							
[10 000 - 20 000 €]	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
<b>Localisation</b>	<b>Financeurs mobilisables</b>						
	Communes, Fond Vert, Banque des Territoire, Région						
<b>Remarques</b>	<b>Indicateurs de suivi</b>			<b>Indicateurs de résultat</b>			
<p>A mener en commun avec la TVB</p> <p>Elaboration d'une trame noire en cours par le PNR du Vexin Français</p> <p>Exemple : (secteur sans lumière, plage horaire par zones, adaptation RLP, intensité lumineuse...).</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Lancement de l'étude</li> <li>% d'avancement de l'étude Trame noire</li> </ul>			<ul style="list-style-type: none"> <li>Consommation énergétique du secteur tertiaire</li> <li>Emissions de GES du secteur tertiaire</li> <li>Economie d'électricité communale</li> </ul>			

## ACTION N° 8 : METTRE EN OEUVRE UNE TRAME NOIRE A L'ECHELLE INTERCOMMUNALE

### CLIMAT/AIR/ENERGIE

Energie	+++	[+++] : L'extinction de l'éclairage public constitue une mesure forte de sobriété, avec un fort impact sur les consommations électriques. La réduction de l'intensité lumineuse et le remplacement des luminaires par des dispositifs plus performants constitue également des mesures de sobriété et d'efficacité énergétique efficaces pour diminuer les consommations d'électricité.
Climat	+	[+] : La réduction des consommations de l'éclairage public permet de réduire les émissions de GES liés à la production d'énergie électrique. Toutefois, considérant un mix électrique français relativement peu carboné (36 gCO <sub>2</sub> /kWh – Rapport RTE 2021), les impacts sur les émissions de GES sont modérés.
Air	=	/

### EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Thématiques de l'EIE	Incidences pressenties
Paysage / Patrimoine	<p>Plusieurs incidences potentielles positives sont à prévoir dans le cadre de la mise en œuvre de cette action :</p> <p>[+] Réduction des nuisances vis-à-vis de la biodiversité nocturne <b>(D-P- moyen terme)</b></p> <p>[+] Création de continuités écologiques pour la faune nocturne <b>(D-P- moyen terme)</b></p> <p>[-] Faible mise en valeur du patrimoine bâti <b>(D-P- moyen terme)</b></p>
Agriculture	
Biodiversité	
Eau	
Déchets / Matériaux	
Risques/nuisances	
Populations et ménages	

#### Mesures d'évitement [E], réduction [R] ou compensation [C] prévues :

**Mesure [R]** : Opter pour des températures d'éclairage chaudes et prévoir une intensité lumineuse faible des luminaires

**Mesure [R]** : Orienter les faisceaux lumineux des éclairages nocturnes en ville vers le bas pour limiter l'impact sur la faune nocturne

**Mesure [R]** : Être particulièrement attentif à l'implantation de luminaires proches des réservoirs et corridors écologiques majeurs et en lien avec les alignements d'arbres, limiter l'éclairage de ces zones au strict minimum

## ACTION N°9

### DEVELOPPER UN APPROVISIONNEMENT ALIMENTAIRE DE PROXIMITE

#### CONTEXTE DE L'ACTION

Le socle agricole de la CCHVO est caractérisé par des grandes cultures céréalières, avec un nombre d'exploitations en baisse et une augmentation de la taille des cultures. Ces exploitations sont peu résilientes dans un contexte de crise climatique, qui fragilise la production agricole et la séquestration carbone.

Par ailleurs, la production maraîchère est limitée sur le territoire, bien que plusieurs marchés existent sur le territoire, notamment à Persan et en alternance entre Bernes-sur-Oise et Bruyères-sur-Oise. Cet approvisionnement est donc à renforcer, en lien avec une diversification de la production agricole sur le territoire.

#### OBJECTIFS DE L'ACTION

<b>Axes</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• 2 - Favoriser un aménagement vertueux dans les modes de déplacements</li><li>• 3 - Promouvoir une économie locale, décarbonée et respectueuse des ressources</li></ul>
<b>Orientations</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• 2.1 - Réduire les besoins en déplacements</li><li>• 3.2 - Valoriser une agriculture qui s'inscrit dans la transition énergétique et écologique</li></ul>

<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Favoriser une agriculture locale</li></ul>
------------------	--

#### RESULTATS ATTENDUS

La diversification des productions permet de réduire les incidences Climat/Air/Energie de l'agriculture : adaptation des cultures, renforcement du stockage carbone, réduction des émissions de NH<sub>3</sub> et particules fines.

L'implantation de producteurs locaux dans les marchés permettra d'éviter les incidences négatives liées aux transports, à la fois des produits, mais aussi des clients, de manière relativement limitée.

<b>Sobriété</b>	+
<b>Efficacité</b>	=
<b>Production d'ENR&amp;R</b>	=
<b>Stockage carbone</b>	+
<b>Adaptation</b>	+
<b>Atténuation</b>	+
<b>Qualité de l'air</b>	+

## ACTION N° 9 : DEVELOPPER UN APPROVISIONNEMENT ALIMENTAIRE DE PROXIMITE

Mesure n° 1	Priorité 3	Dynamiser la diversification des agriculteurs du territoire						
<b>Pilote</b>		La CARIDF agit pour accompagner les agriculteurs dans leurs projets de diversification. Elle a mis en place le Point d'Accueil Diversification (PAD) pour accompagner les agriculteurs par une équipe pluridisciplinaire. 1/ Mise en place de relais des informations de ces contenus par la CCHVO (articles, invitations, réseaux sociaux, etc.). 2/ Rencontres des agriculteurs avec la CARIDF pour la mise en place de plans d'actions individualisés et accompagner les exploitants dans leurs projets.						
CARIDF								
<b>Partenaire associé</b>								
CCHVO, Communes								
<b>Budget</b>		<b>Calendrier</b>						
/		2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
<b>Localisation</b>		<b>Financeurs mobilisables</b>						
		CCHVO, PNR Oise-Pays-de-France (PAT)						
<b>Remarques</b>		<b>Indicateurs de suivi</b>			<b>Indicateurs de résultat</b>			
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'agriculteurs rencontrés</li> <li>Nombre d'agriculteurs ayant un projet de diversification</li> </ul>			/			

## ACTION N° 9 : DEVELOPPER UN APPROVISIONNEMENT ALIMENTAIRE DE PROXIMITE

Mesure n° 2	Priorité 2	Dynamiser les marchés existants avec des producteurs/commerçants						
<b>Pilote</b>		Renforcer la chalandise du marché de producteurs locaux du territoire (par exemple celui alternant entre Bernes-sur-Oise et Bruyères-sur-Oise) et soutenir les commerçants dans le cadre des marchés de producteurs. Un travail de communication et d'animations pourra être fait ponctuellement avec la CARIDF et le PNR Oise Pays-de-France notamment.						
Communes								
<b>Partenaire associé</b>								
CCHVO, CARIDF, PNR Oise Pays-de-France								
<b>Budget</b>		<b>Calendrier</b>						
En fonction des actions mises en place		2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
<b>Localisation</b>		<b>Financeurs mobilisables</b>						
		Communes, CARIDF						
<b>Remarques</b>		<b>Indicateurs de suivi</b>			<b>Indicateurs de résultat</b>			
Réévaluation de la mesure à mi-parcours du PCAET pour maintien ou évolution en fonction de sa réussite		<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de producteurs/commerçants locaux sur les marchés</li> </ul>			<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'animations réalisées</li> </ul>			

## ACTION N° 9 : DEVELOPPER UN APPROVISIONNEMENT ALIMENTAIRE DE PROXIMITE

### EVALUATION CLIMAT/AIR/ENERGIE

Energie	+	<p>[+]: La diversification des modes de production permet de réduire les consommations énergétiques liées aux modes de production intensifs actuels.</p> <p>[+/-]: L'approvisionnement alimentaire local permet d'éviter, de manière assez limitée, les émissions liés à la mobilité des habitants vers d'autres commerces, et notamment les hypermarchés en zone d'activité. Toutefois, les émissions liées au transport des aliments sont marginales dans l'analyse du cycle de vie du produit, qui sont principalement liés au mode de production.</p>
Climat	+	<p>[+]: La diversification des modes de production permet de réduire les consommations énergétiques liées aux modes de production intensifs actuels.</p> <p>[+/-]: L'approvisionnement alimentaire local permet d'éviter, de manière assez limitée, les émissions liés à la mobilité des habitants vers d'autres commerces, et notamment les hypermarchés en zone d'activité. Toutefois, les émissions liées au transport des aliment sont marginales dans l'analyse du cycle de vie du produit, et sont principalement liés au mode de production.</p>
Air	+	<p>[+]: La diversification des modes de production permet de réduire les émissions de polluants atmosphériques liées aux modes de production intensifs actuels, et notamment les émissions d'ammoniac (NH<sub>3</sub>).</p> <p>De la même manière, les marchés de produits locaux n'ont que peu d'incidences sur les émissions de polluants atmosphériques.</p>

### EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Thématiques de l'EIE	Incidences pressenties
Paysage / Patrimoine	<p>Cette action générera plusieurs incidences positives :</p> <p>[+] Réduction des consommations et émissions de GES (courtes distances, usages des modes doux...) (<b>D-P- moyen terme</b>)</p> <p>[+] Mise en valeur de la production agricole locale (<b>D-P- moyen terme</b>)</p> <p>[+] Impact socio-économique notable : qualité de vie, lien social, santé, etc. (<b>D-P- moyen terme</b>)</p>
Agriculture	
Biodiversité	
Eau	
Déchets / Matériaux	
Risques/nuisances	
Populations et ménages	

#### Mesures d'évitement [E], réduction [R] ou compensation [C] prévues :

**Mesure [E]:** Favoriser des modes de production à faibles impacts environnementaux (réduction des intrants chimiques et des pesticides, agroécologie, etc.).

## ACTION N°10

### DEVELOPPER LES AMENAGEMENTS CYCLABLES EN LIEN AVEC LE PLAN VELO DE LA CCHVO

#### CONTEXTE DE L'ACTION

Le vélo représente 0,7 % des déplacements domicile-travail sur le territoire (INSEE, 2018). Mode de déplacement décarboné, le vélo est pourtant délaissé au bénéfice de la voiture, faute d'aménagements cyclables structurants qui permettraient d'en promouvoir l'utilisation, de manière sécurisée et pratique.

La CCHVO est en cours d'élaboration d'un Plan guide d'aménagement des berges de l'Oise accompagné d'un Plan vélo. La mise en œuvre de ce plan, finalisé en 2023, devrait favoriser le développement des mobilités douces (piétonnes et vélos) en substitution de l'utilisation de la voiture, essentiellement thermique.

#### OBJECTIFS DE L'ACTION

<b>Axes</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>1 - Maintenir un cadre de vie de qualité en cohérence avec le caractère semi-rural et le bien-vivre du territoire</li><li>2 - Favoriser un aménagement vertueux dans les modes de déplacements</li></ul>
<b>Orientations</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>1.3 - Protéger et renforcer durablement les milieux naturels</li><li>2.2 - Promouvoir la mobilité douce</li></ul>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Promouvoir les mobilités actives</li><li>Lutter contre l'autosolisme</li><li>Lutter contre la précarité énergétique des ménages</li></ul>

#### RESULTATS ATTENDUS

Par cette action, il est attendu le renforcement de la pratique du vélo et de la marche à pied pour les déplacements du quotidien et les déplacements domicile-travail. Les externalités négatives associées aux véhicules thermiques devraient ainsi diminuer.

<b>Sobriété</b>	=
<b>Efficacité</b>	+++
<b>Production d'ENR&amp;R</b>	=
<b>Stockage carbone</b>	=
<b>Adaptation</b>	+
<b>Atténuation</b>	+++
<b>Qualité de l'air</b>	+++

## ACTION N° 10 : DEVELOPPER LES AMENAGEMENTS CYCLABLES EN LIEN AVEC LE PLAN VELO DE LA CCHVO

Mesure n° 1	Priorité 1	Appliquer le programme d'actions du plan guide d'aménagement des berges de l'Oise et son plan vélo						
<b>Pilote</b>		La phase de réalisation de ce plan vélo comprend deux volets complémentaires :						
CCHVO		<ol style="list-style-type: none"> <li>1. L'aménagement des berges Nord et Sud de l'Oise, à vocation principale de loisirs / tourisme, pour les piétons et cyclistes, hormis une section des berges Sud à Beaumont-sur-Oise réservée aux piétons compte tenu des contraintes d'emprise. Des liaisons vers les berges depuis les centres-villes éloignés seront créées en complément</li> <li>2. Des aménagements « utilitaires », pour les liaisons du quotidien, avec des priorités fixées :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rattrapage des discontinuités : création d'aménagements pour relier les aménagements déjà existants</li> <li>- Confortement des aménagements existants lorsque ceux-ci ne présentent pas un niveau de sécurité et de confort suffisants, et création de nouvelles connexions stratégiques</li> </ul> </li> </ol>						
<b>Partenaire associé</b>								
CD95, Région, Communes								
<b>Budget</b>		<b>Calendrier</b>						
8 000 000 € HT		2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
<b>Localisation</b>		<b>Financiers mobilisables</b>						
Voir Plan guide		CCHVO, Communes, Région, CD95, Banque des Territoires, Appel à projet Etat, autres...						
<b>Remarques</b>		<b>Indicateurs de suivi</b>				<b>Indicateurs de résultat</b>		
Une phase pré-opérationnelle démarre en 2024 avec les études environnementales sur les berges de l'Oise. Démarrage des travaux prévus pour 2026. Possibilité d'anticiper des travaux sur voirie en fonction des réfections prévues par les communes		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation des études environnementales</li> <li>• Réalisation de l'Avant-Projet détaillé</li> <li>• Lancement des travaux</li> <li>• Linéaire d'aménagement cyclable réalisé – par type (bande cyclables, pistes cyclables, zone 30, zone 20, etc.)</li> <li>• Places de stationnement pour vélos</li> <li>• Conventonnement avec les communes pour les travaux sur voirie</li> </ul>				<ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation de la pratique (comptage ponctuel, enquête auprès des administrés etc)</li> <li>• Evénements éphémères dédiés réalisés sur le terrain</li> <li>• Part du vélo dans les déplacements domicile-travail</li> <li>• Part de la marche dans les déplacements domicile-travail</li> </ul>		

## ACTION N° 10 : DEVELOPPER LES AMENAGEMENTS CYCLABLES EN LIEN AVEC LE PLAN VELO DE LA CCHVO

### EVALUATION CLIMAT/AIR/ENERGIE

Energie	++	[+++] : Le vélo a un rendement énergétique bien plus élevé que celui de la voiture, il permet une efficacité et une sobriété énergétique.
Climat	++	[+++] : Le vélo, à l'utilisation, n'émet pas de gaz à effet-de-serre. Utilisé en alternative à la voiture thermique, il permet un gain très important en matière d'atténuation.
Air	++	[+++] : De la même manière, le vélo n'émet quasiment aucun polluant atmosphérique.

### EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Paysage / Patrimoine		<p><b>Plusieurs incidences potentielles positives émergeront probablement :</b></p> <p>[+] Diminution des nuisances sonores et des émissions de polluants atmosphériques par le renforcement de l'usage du vélo <b>(D-P- moyen terme)</b></p> <p>[+] Réduction des consommations énergétiques/émissions de GES par la substitution des modes motorisés vers les modes doux. Diminution de la précarité énergétique des ménages par conséquent. <b>(D-P- moyen terme)</b></p> <p>[+] Bénéfices socio-économiques notables par la pratique du vélo <b>(D-P- moyen terme)</b></p> <p>[+] Mise en valeur du paysage et du patrimoine local dans le cadre de l'usage des modes doux <b>(D-P- moyen terme)</b></p> <p>Néanmoins, une telle action pourrait amener les collectivités à imperméabiliser certains chemins ruraux pouvant impacter les milieux naturels en détruisant les espèces d'intérêt communautaire. <b>[D - P - moyen terme]</b></p> <p>Aussi, la sécurisation de telles pistes entre les villes/villages pourrait amener la collectivité à installer un éclairage, impactant alors la trame noire <b>[D - P -</b></p>
Agriculture		
Biodiversité		
Eau		
Déchets / Matériaux		
Risques/nuisances		
Populations et ménages		

## ACTION N° 10 : DEVELOPPER LES AMENAGEMENTS CYCLABLES EN LIEN AVEC LE PLAN VELO DE LA CCHVO

		<b>moyen terme)</b>
		Des incidences négatives transitoires en phase travaux sont susceptibles d'impacter la biodiversité, d'engendrer des nuisances sonores et des risques de pollutions des milieux naturels. <b>[D - T - moyen terme)</b>

### **Mesures d'évitement [E], réduction [R] ou compensation [C] prévues :**

**Mesure [E]** : Eviter de nouvelles imperméabilisations de chemins ruraux (à intégrer à la fiche action)

**Mesure [E]** : Anticiper les impacts en phase travaux.

**Mesure [R]** : Profiter des nouveaux aménagements cyclables pour végétaliser les abords des pistes cyclables renforçant les espaces relais et la nature en ville qui permettent d'améliorer le cadre de vie et de développer la biodiversité sur le territoire. **Prévoir l'intégration des nouvelles voies douces aux corridors et continuités écologiques lorsque c'est pertinent (relation avec la fiche action n°6).**

## ACTION N° 11

### RENFORCER L'USAGE DES MODES DOUX

#### CONTEXTE DE L'ACTION

Les modes doux, ou modes « actifs », concernent les moyens de déplacements utilisant l'activité physique. Ce sont principalement la marche et le vélo, mais aussi les autres mobilités alternatives aux déplacements motorisés (rollers, skateboards, trottinettes, etc.). L'utilisation des modes actifs est relativement marginale à l'échelle du territoire, avec seulement 5,7 % des déplacements domicile-travail en 2019. Leur développement constitue un enjeu central dans l'atteinte des objectifs Climat/Air/Energie du secteur des transports. La CCHVO élabore actuellement un Plan Vélo afin d'en renforcer la pratique, mais d'autres actions sont à y associer afin de renforcer l'usage des modes actifs.

#### OBJECTIFS DE L'ACTION

<b>Axes</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>2 - Favoriser un aménagement vertueux dans les modes de déplacements</li></ul>
<b>Orientations</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>2 - Promouvoir la mobilité douce</li></ul>

<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Promouvoir les mobilités actives</li><li>Lutter contre l'autosolisme</li><li>Lutter contre la précarité énergétique des ménages</li></ul>
------------------	---

#### RESULTATS ATTENDUS

L'ensemble des mesures visant à renforcer la marche et la pratique du vélo permet de se substituer à toutes les externalités négatives liés à l'utilisation des véhicules thermiques : amélioration de la qualité de l'air, réduction de la consommation en énergies fossiles et diminution des émissions de GES.

<b>Sobriété</b>	+
<b>Efficacité</b>	+++
<b>Production d'ENR&amp;R</b>	=
<b>Stockage carbone</b>	=
<b>Adaptation</b>	++
<b>Atténuation</b>	+++
<b>Qualité de l'air</b>	++

## ACTION N° 11 : RENFORCER L'USAGE DES MODES DOUX

Mesure n° 1	Priorité 1	Veiller à l'éducation de tous les enfants à l'apprentissage du vélo					
<b>Pilote</b>	CCHVO, Communes	<p>En lien avec le plan vélo de la collectivité, la CCHVO a pour volonté d'assurer l'apprentissage du vélo à l'ensemble de ses écoliers et de développer la pratique.</p> <p>Lancement de programme d'apprentissage du vélo type « Savoir Rouler à Vélo » ou « Liberté'Pieds » pour les enfants, et de remise en selle pour les adultes.</p> <p>Exemple : création d'une aire d'apprentissage au vélo dans un espace public ouvert à tous pour permettre aux parents d'apprendre le vélo à leur enfant.</p>					
<b>Partenaire associé</b>							
Associations (exemple Fédération française de cyclotourisme), Education Nationale, CD95							
<b>Budget</b>							
Rémunération/défraiement intervenants, livret pédagogique et outils communication		<b>Calendrier</b>					
	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Localisation	<b>Financeurs mobilisables</b>						
Ensemble de la CCHVO	Communes, CCHVO, Education Nationale, CD95...						
<b>Remarques</b>	<b>Indicateurs de suivi</b>			<b>Indicateurs de résultat</b>			
Réévaluation de la mesure à mi-parcours du PCAET pour maintien ou évolution en fonction de sa réussite	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'écoles / de classes / d'élèves sensibilisés à la pratique du vélo</li> <li>• Nombre d'actions lancées en faveur de la pratique du vélo</li> </ul>			<ul style="list-style-type: none"> <li>• Part du vélo dans les déplacements domicile-travail</li> <li>• Comptage sur certains itinéraires fréquentés</li> </ul>			

## ACTION N° 11 : RENFORCER L'USAGE DES MODES DOUX

Mesure n° 2	Priorité 1	Communiquer sur les aides à l'achat de vélo / mettre en œuvre un complément financier par la CCHVO						
<b>Pilote</b>		<p>La collectivité s'engage à relayer les différents dispositifs d'aide à l'achat de vélo nationaux et régionaux en les synthétisant et de les compléter en fournissant de l'équipement permettant la sécurisation de la pratique du vélo pour les élèves du territoire. (ex : Trélazé (49) : 70 euros par ménage pour sécuriser la pratique du vélo (klaxon, casques, gilet, lumière, cadenas...) en plus des 100€ de l'agglomération.)</p> <p>Par exemple fin 2023, une publication sur le site internet de la CCHVO a été publiée pour informer la population sur les aides à l'achat de vélo.</p>						
CCHVO								
<b>Partenaire associé</b>								
/								
<b>Budget</b>		<b>Calendrier</b>						
[10 000 – 15 000 €]		2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
<b>Localisation</b>		<b>Financeurs mobilisables</b>						
		CCHVO						
<b>Remarques</b>		<b>Indicateurs de suivi</b>			<b>Indicateurs de résultat</b>			
Evaluation de la mesure à mi-parcours du PCAET pour maintien, suppression ou adaptation		<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de ménages aidés financièrement / financement annuel vélo</li> <li>Publication/relais d'informations réalisés</li> </ul>			<ul style="list-style-type: none"> <li>Part du vélo dans les déplacements domicile-travail</li> <li>Nombre élèves dotés d'un équipement de sécurité</li> </ul>			

## ACTION N° 11 : RENFORCER L'USAGE DES MODES DOUX

Mesure n° 3	Priorité 2	Communiquer sur le dispositif Véligo et le remboursement employeur					
<b>Pilote</b>	CCHVO	Communiquer auprès des employeurs sur le remboursement à 50 % du Véligo par la région IdF ainsi que le forfait mobilité durable pour en permettre la promotion au sein des entreprises et ainsi développer la pratique du vélo. Afin de promouvoir des moyens de transport plus écologiques, le forfait mobilités durables offre aux employeurs la possibilité d'attribuer une indemnité exonérée de cotisations aux salariés privilégiant les modes de transport dits « à mobilité douce » pour effectuer leurs trajets entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail.					
<b>Partenaire associé</b>							
Île-de-France Mobilités							
<b>Budget</b>							
[10 000 – 15 000 €]	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
<b>Localisation</b>	<b>Financeurs mobilisables</b>						
	CCHVO, Communes						
<b>Remarques</b>	<b>Indicateurs de suivi</b>			<b>Indicateurs de résultat</b>			
Relais d'infos : Remboursement 50% abonnement annuel par l'employeur  Point location Véligo aux bureaux de Poste de Persan rue Pierre Brossolette, Bruyères-sur-Oise rue de Morangles, Beaumont-sur-Oise avenue Anatole-France  Evaluation de la mesure à mi-parcours du PCAET pour maintien, suppression ou adaptation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombres de location Véligo sur le territoire</li> <li>Publication sur les réseaux sociaux ou le site internet de la CCHVO</li> </ul>			<ul style="list-style-type: none"> <li>Part du vélo dans les déplacements domicile-travail</li> </ul>			

## ACTION N° 11 : RENFORCER L'USAGE DES MODES DOUX

Mesure n° 4	Priorité 2	Expérimenter les stations vélos					
<b>Pilote</b>	CCHVO	Installation de quelques stations avec des vélos en libre-service pour inciter à la pratique et ainsi reporter des déplacements courts de la voiture vers le vélo.  L'objectif est de permettre à la population de prendre un vélo dans une station, le déposer dans une autre 24H/24 et 7/7 jours.  Une attention particulière sera à porter sur l'entretien des vélos et le maintien d'un équilibre des vélos par station tous les jours.					
<b>Partenaire associé</b>							
Île-de-France Mobilités							
<b>Budget</b>		<b>Calendrier</b>					
A définir selon le nombre de vélos et de stations	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
<b>Localisation</b>	<b>Financeurs mobilisables</b>						
Reste à définir Probable : Pont de Persan-Beaumont et Centre Aquatique du Haut Val d'Oise	CCHVO, Banque des Territoires, Région						
<b>Remarques</b>	<b>Indicateurs de suivi</b>			<b>Indicateurs de résultat</b>			
Impact grandissant en fonction du nombre de stations et de vélos souhaités	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de stations /vélos en libre-service</li> </ul>			<ul style="list-style-type: none"> <li>Part du vélo dans les déplacements domicile-travail</li> </ul>			

## ACTION N° 11 : RENFORCER L'USAGE DES MODES DOUX

### EVALUATION DE L'ACTION

Energie	+++	<p>[+++]: La marche et le vélo (classique et VAE) ont des rendements énergétiques bien plus efficaces que les voitures.</p> <p>[V]: Un point de vigilance sera à apporter sur l'approvisionnement en électricité pour les VAE.</p>
Climat	+++	<p>[+++]: La marche et le vélo sont des modes de transports presque entièrement décarbonés (0 geqCO<sub>2</sub>/km pour la marche, 5 geqCO<sub>2</sub>/km pour le vélo) contrairement aux véhicules thermiques, à 217 g eqCO<sub>2</sub>/km (ADEME, 2022). Le VAE se situe quant à lui aux alentours de 16 geqCO<sub>2</sub>/km. Ainsi, si les modes actifs sont utilisés en alternative aux véhicules thermiques (y compris bus), le gain en matière de GES est substantiel.</p>
Air	+++	<p>[+++]: De la même manière, les modes actifs n'émettent quasiment aucun polluant à effet sanitaire.</p>

### EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Thématiques de l'EIE	Incidences pressenties
Paysage / Patrimoine	Plusieurs incidences potentielles positives émergeront probablement :
Agriculture	[+] Diminution des nuisances sonores et des émissions de polluants atmosphériques par le renforcement de l'usage du vélo <b>(D-P- moyen terme)</b>
Biodiversité	[+] Réduction des consommations énergétiques/émissions de GES par la substitution des modes motorisés vers les modes doux. Diminution de la précarité énergétique des ménages par conséquent. <b>(D-P- moyen terme)</b>
Eau	[+] Bénéfices socio-économiques notables par la pratique du vélo <b>(D-P- moyen terme)</b>
Déchets / Matériaux	[+] Mise en valeur du paysage et du patrimoine local dans le cadre de l'usage des modes doux <b>(D-P- moyen terme)</b>
Risques/nuisances	Néanmoins, une telle action pourrait amener les collectivités à imperméabiliser certains chemins ruraux pouvant impacter les milieux naturels en détruisant les espèces d'intérêt communautaire. <b>[D - P - moyen terme)</b>
Populations et ménages	Aussi, la sécurisation de telles pistes entre les villes/villages pourrait amener la collectivité à installer un éclairage, impactant alors la trame noire <b>[D - P - moyen terme)</b> . Les vélos électriques requièrent de se questionner sur le recyclage et le traitement <b>[D - P - long terme)</b> Des incidences négatives transitoires en phase travaux sont susceptibles d'impacter la biodiversité, d'engendrer des nuisances sonores et des risques de pollutions des milieux naturels. <b>[D - T - moyen terme)</b>

## **ACTION N° 11 : RENFORCER L'USAGE DES MODES DOUX**

### **Mesures d'évitement [E], réduction [R] ou compensation [C] prévues :**

**Mesure [R]** : Anticiper le recyclage et le traitement des véhicules cyclables électriques.

**Toutefois, depuis le décret n°2009-1139 du 22 septembre 2009 relatif à la mise sur le marché des piles et accumulateurs et à l'élimination des piles et accumulateurs usagés, les producteurs de piles doivent en assurer le recyclage.**

**Mesure [E]** : Eviter de nouvelles imperméabilisations de chemins ruraux (à intégrer à la fiche action)

**Mesure [E]** : Anticiper les impacts en phase travaux.

**Mesure [R]** : Profiter des nouveaux aménagements cyclables pour végétaliser les abords des pistes cyclables renforçant les espaces relais et la nature en ville qui permettent d'améliorer le cadre de vie et de développer la biodiversité sur le territoire. **Prévoir l'intégration des nouvelles voies douces aux corridors et continuités écologiques lorsque c'est pertinent (relation avec la fiche action n°6).**

## ACTION N°12

### MENER UNE REFLEXION CROISEE SUR L'OFFRE DE TRANSPORTS COLLECTIFS

#### CONTEXTE DE L'ACTION

Le territoire de la CCHVO possède un réseau de transports en commun articulé autour du transport ferré (présence de quatre gares de la ligne H du transilien, desservant Paris et l'Oise) et d'un réseau de bus organisé autour de la gare de

Persan-Beaumont et desservant les communes périphériques. Malgré une part relativement importante de l'utilisation des transports collectifs (24,1 % des déplacements domicile-travail en 2019), la voiture reste majoritaire dans les modes de déplacements et le réseau de transports collectifs mal adapté aux déplacements vers les communes rurales et périphériques.

Le renforcement de l'offre et la qualité de service des transports collectifs constitue ainsi une forte demande de la part des habitants du territoire. Bien que les transports soient à la charge de la compétence de la Région (IDF Mobilités, autorité organisatrice des transports), la révision du Plan de déplacements Urbains d'Île-de-France (PDUIF) est l'occasion de concerter les collectivités et adapter le réseau de transports en commun.

#### OBJECTIFS DE L'ACTION

<b>Axes</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>2 - Favoriser un aménagement vertueux dans les modes de déplacements</li></ul>
<b>Orientations</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>2.3 - Mettre en avant une mobilité alternative et bas carbone</li></ul>

<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Renforcer l'usage des transports en commun</li><li>Lutter contre la précarité énergétique des ménages</li><li>Lutter contre l'autosolisme</li><li>Favoriser l'intermodalité et la multimodalité</li></ul>
------------------	---

#### RESULTATS ATTENDUS

L'augmentation de l'offre s'inscrit globalement en alternative aux modes de déplacements motorisés, et permet ainsi de réduire toutes les externalités négatives y étant associées (réduction des consommations d'énergies fossiles, émissions de GES et polluants atmosphériques).

<b>Sobriété</b>	=
<b>Efficacité</b>	++
<b>Production d'ENR&amp;R</b>	=
<b>Stockage carbone</b>	=
<b>Adaptation</b>	=
<b>Atténuation</b>	+++
<b>Qualité de l'air</b>	+++

## ACTION N° 12 : MENER UNE REFLEXION CROISEE SUR L'OFFRE DE TRANSPORTS COLLECTIFS

Mesure n° 1	Priorité 2	Contribuer à l'élaboration du Plan des Mobilités en Île-de-France						
<b>Pilote</b>	Île-de-France Mobilités	Pour répondre aux enjeux environnementaux qui touchent la mobilité en Île-de-France, le PDUIF est en cours de révision pour devenir le Plan des Mobilités à horizon 2030. A ce titre la CCHVO s'engage à participer à son élaboration en participant aux différents ateliers auxquels elle sera conviée et notamment en faisant remonter le point de vue des petites collectivités de la Grande Couronne.						
<b>Partenaire associé</b>								
CCHVO								
<b>Budget</b>								
Temps agents pour la participation aux ateliers	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	
<b>Localisation</b>	<b>Financeurs mobilisables</b>							
	CCHVO							
<b>Remarques</b>	<b>Indicateurs de suivi</b>			<b>Indicateurs de résultat</b>				
Action débutée dès fin 2022 et au cours de l'année 2023 avec des groupes de travail qui se sont réunis	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'invitations à des ateliers et nombre de participations de la collectivité</li> <li>Réunion/échange avec IDFM pour l'adaptation du réseau de transport collectif</li> </ul>			<ul style="list-style-type: none"> <li>Adoption du Plan des Mobilités</li> </ul>				

## ACTION N° 12 : MENER UNE REFLEXION CROISEE SUR L'OFFRE DE TRANSPORTS COLLECTIFS

Mesure n° 2	Priorité 2	Tendre à l'adaptation du réseau de transports collectifs aux besoins du territoire						
<b>Pilote</b>		En collaboration avec Ile-de-France Mobilités et son délégataire sur le territoire communautaire, réflexion à mener sur une adaptation de l'offre en fonction de l'évolution du territoire et des besoins des administrés.						
Île-de-France Mobilités								
<b>Partenaire associé</b>								
CCHVO, Communes, Entreprises, CD95								
<b>Budget</b>		<b>Calendrier</b>						
/		2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
<b>Localisation</b>		<b>Financeurs mobilisables</b>						
		CCHVO, Région						
<b>Remarques</b>		<b>Indicateurs de suivi</b>				<b>Indicateurs de résultat</b>		
Réévaluation de la mesure à mi-parcours du PCAET pour maintien ou renforcement		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'invitations à des ateliers et nombre de participations de la collectivité</li> <li>• Réunion/échange avec IDFM pour l'adaptation du réseau de transport collectif</li> </ul>				<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fréquentation des lignes du réseau de bus</li> <li>• Fréquentation de la ligne H du transilien</li> <li>• Part de l'utilisation des transports en commun dans les déplacements domicile-travail</li> </ul>		

## ACTION N° 12 : MENER UNE REFLEXION CROISEE SUR L'OFFRE DE TRANSPORTS COLLECTIFS

### EVALUATION DE L'ACTION

Energie	++	[++]: L'efficacité énergétique des transports collectifs est supérieure, que ce soit en utilisant les bus/cars ou les trains, à celle des voitures thermiques.
Climat	+++	[++]: De plus, les émissions de GES et de polluants atmosphériques sont réduites, considérant l'utilisation d'énergie électrique (pour les trains) et le taux de remplissage de passagers (pour les bus/cars). [R]: Accompagner l'évolution de l'offre d'un remplacement par des véhicules bas-carbone (BioGNV) – en lien avec les objectifs de la Région
Air	+++	[++]: En alternative aux véhicules thermiques, les émissions de polluants atmosphériques, notamment les NOx et particules fines, sont réduites, en particulier grâce aux transports utilisant l'énergie électrique (train). [R]: Accompagner l'évolution de l'offre d'un remplacement par des véhicules moins polluants (BioGNV) – en lien avec les objectifs de la Région

### EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Paysage / Patrimoine		<p>La mise en place d'espaces de coworking ou de tiers lieux ou encore la promotion du télétravail engendrera de potentielles incidences positives :</p> <p>[+] Réduction des consommations énergétique et émissions de GES liées à la réduction des déplacements (<b>D-P-court terme</b>)</p> <p><b>Pas d'incidence négative si pas de nouvelle imperméabilisation des sols</b></p>
Agriculture		
Biodiversité		
Eau		
Déchets / Matériaux		
Risques/nuisances		
Populations et ménages		

#### Mesures d'évitement [E], réduction [R] ou compensation [C] prévues :

**Mesure [E] :** Eviter de nouvelles imperméabilisations de secteurs dans le cadre de l'aménagement d'espaces de co-working ou tiers lieux (à ajouter à la fiche action)

## ACTION N°13

### RENFORCER LE RESEAU DE BORNES POUR VEHICULES BAS-CARBONE

#### CONTEXTE DE L'ACTION

La décarbonation des modes de déplacements est indispensable pour atteindre les objectifs Climat/Air/Energie du secteur des transports, ce dernier étant responsable de 30 % des émissions de GES sur le territoire de la CCHVO. Cet objectif passe par la réduction des distances et des déplacements, la promotion des modes actifs et le développement d'alternatives à l'autosolisme et à la voiture thermique. Pour ce dernier mode de déplacement, il est nécessaire d'accompagner l'évolution des véhicules motorisés vers des énergies décarbonées à l'usage.

Le SDEVO vient ainsi de valider avec le département son schéma directeur de déploiement de bornes électriques à l'échelle du territoire, pour permettre le développement des véhicules électriques. D'autres réflexions sont en cours sur des sources d'énergies alternatives, comme le bioGNV ou l'hydrogène.

#### OBJECTIFS DE L'ACTION

<b>Axes</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>2 - Favoriser un aménagement vertueux dans les modes de déplacements</li></ul>
<b>Orientations</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>2.1 - Réduire les besoins en déplacements</li><li>2.2 - Promouvoir la mobilité douce</li><li>2.3 - Mettre en avant une mobilité alternative et bas carbone</li></ul>

<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Réduire les besoins en énergie fossiles</li></ul>
------------------	---

#### RESULTATS ATTENDUS

L'ensemble des mesures permet d'accompagner à la transition bas-carbone des véhicules sur le territoire, à la fois pour le transport de personnes et pour le transport de marchandises. Elles s'inscrivent dans le renforcement de l'usage de véhicules électriques et bioGNV en substitution aux véhicules thermiques, et permettent ainsi d'avoir des impacts forts sur la diminution des émissions de GES et l'amélioration de la qualité de l'air (diminution forte des émissions de NOx, PM dans une moindre mesure).

<b>Sobriété</b>	=
<b>Efficacité</b>	+
<b>Production d'EnR&amp;R</b>	=
<b>Stockage carbone</b>	=
<b>Adaptation</b>	=
<b>Atténuation</b>	+++
<b>Qualité de l'air</b>	+++

## ACTION N° 13 : RENFORCER LE RESEAU DE BORNES POUR VEHICULES BAS-CARBONE

Mesure n° 1	Priorité 3	Collaboration des collectivités au schéma directeur des bornes de recharge des véhicules du SDEVO						
<b>Pilote</b>		Pour répondre aux exigences de la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) et anticiper les besoins futurs du territoire en lien avec les politiques locales de mobilité, l'offre de recharge électrique publique a été définie à l'échelle départementale pour une meilleure coordination. La CCHVO et les communes s'engage à accompagner le SDEVO dans le déploiement de ces bornes de recharges pour véhicules électriques (voitures et vélos à assistance électrique) sur son territoire.						
Communes								
<b>Partenaires associés</b>								
	CCHVO, SDEVO							
<b>Budget</b>		<b>Calendrier</b>						
/		2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
<b>Localisation</b>		<b>Financeurs mobilisables</b>						
Voir SDEVO		SDEVO, CD95, Banques des territoires						
<b>Remarques</b>		<b>Indicateurs de suivi</b>			<b>Indicateurs de résultat</b>			
Réévaluation de la mesure à mi-parcours du PCAET pour maintien ou renforcement		<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de bornes de recharge électrique installées sur le territoire</li> <li>Utilisation du réseau public de recharge</li> </ul>			<ul style="list-style-type: none"> <li>Consommations d'énergies fossiles</li> <li>Consommations énergétiques du secteur des transports</li> <li>Emissions de GES du secteur des transports</li> <li>Nombre de véhicules électriques / hybrides sur le territoire</li> </ul>			

## ACTION N° 13 : RENFORCER LE RESEAU DE BORNES POUR VEHICULES BAS-CARBONE

Mesure n° 2	Priorité 3	Expérimenter les bornes multi-énergies ou multi-usages sur le territoire						
<b>Pilote(s)</b>		Accompagner les initiatives sur ce type de projet et envisager le développement, en appui des partenaires locaux de l'énergie et des entreprises porteuses, une borne multiusage à destination des transports de marchandises et des transports de voyageurs. Des projets sont déjà en cours de réflexion sur le port de Bruyères-sur-Oise (Haropa Port de Paris) et sur la zone d'activités du Paradis à Champagne-sur-Oise (Tri-Or)...						
Partenaires divers selon l'émergence des projets (HAROPA, Tri-Or, GRDF...)								
<b>Partenaire(s) associé(s)</b>								
CCHVO, Communes								
<b>Budget</b>		<b>Calendrier</b>						
/		2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
<b>Localisation</b>		<b>Financeurs mobilisables</b>						
Option possible : Port de Bruyères, zone d'activités du Paradis à Champagne-sur-Oise		SDEVO, Banques des territoires, Région						
<b>Remarques</b>		<b>Indicateurs de suivi</b>			<b>Indicateurs de résultat</b>			
Réévaluation de la mesure à mi-parcours du PCAET pour maintien ou renforcement		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de bornes de recharge multi-énergies ou multi-usages installées</li> </ul>			<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consommations d'énergies fossiles</li> <li>• Consommations énergétiques du secteur des transports</li> <li>• Emissions de GES du secteur des transports</li> <li>• Nombre de véhicules électriques / hybrides sur le territoire</li> </ul>			

## ACTION N° 13 : RENFORCER LE RESEAU DE BORNES POUR VEHICULES BAS-CARBONE

Mesure n° 3	Priorité 3	Evolution du réseau de transports en commun sur le territoire avec le passage à des véhicules moins émetteurs						
<b>Pilote(s)</b>		En lien avec la future construction du Centre Opérationnel de Bus de Persan que son délégataire construira (mise en service prévue pour 2026), la CCHVO accompagnera IDFM dans l'évolution de sa flotte afin de décarboner ce mode de déplacement.						
IDF Mobilités								
<b>Partenaire(s) associé(s)</b>								
CCHVO								
<b>Budget</b>		<b>Calendrier</b>						
/		2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
<b>Localisation</b>		<b>Financeurs mobilisables</b>						
Territoire communautaire Persan pour le COB		IDF Mobilités, CCHVO						
<b>Remarques</b>		<b>Indicateurs de suivi</b>			<b>Indicateurs de résultat</b>			
Kéolis a décroché le nouveau marché démarré au 1 <sup>er</sup> janvier 2024		<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de bornes de recharge électrique installées sur le territoire</li> <li>Utilisation du réseau public de recharge</li> </ul>			<ul style="list-style-type: none"> <li>Consommations d'énergies fossiles</li> <li>Consommations énergétiques du secteur des transports</li> <li>Emissions de GES du secteur des transports</li> <li>Nombre de bus thermique passant à des énergies décarbonées</li> </ul>			

## ACTION N° 13 : RENFORCER LE RESEAU DE BORNES POUR VEHICULES BAS-CARBONE

### EVALUATION DE L'ACTION

<b>Energie</b>	<b>+ / V</b>	<p>[+]: L'ensemble des mesures permettent d'améliorer l'efficacité énergétique des véhicules (bioGNV et électrique possédant une meilleure efficacité énergétique que leurs homologues thermiques).</p> <p>[V]: Une vigilance particulière sera à apporter sur le déploiement de la station multi-énergie en ce qui concerne l'hydrogène et notamment le bilan énergétique sur l'ensemble du cycle de vie.</p>
<b>Climat</b>	<b>+++ / V</b>	<p>[+++]: Les véhicules alternatifs aux véhicules thermiques émettent également significativement moins de GES : diminution de 80 % des véhicules bioGNV par rapport au diesel, émissions liées à la production d'énergie électrique pour les VE.</p> <p>[V]: Une vigilance particulière sera à apporter sur le déploiement de la station multi-énergie en ce qui concerne l'hydrogène et notamment le bilan carbone sur l'ensemble du cycle de vie.</p>
<b>Air</b>	<b>+</b>	<p>[+]: Les véhicules alternatifs (VE et bioGNV) émettent significativement moins de polluants atmosphériques par rapport à leurs homologues thermiques : - 95 % des émissions de particules fines et - 50 % des émissions de NOx pour les véhicules bioGNV par rapport au seuil de la norme Euro VI (données GRDF).</p> <p>Toutefois, l'émission des particules fines n'est pas complètement réduite (abrasion des freins, des pneus et remise en suspension).</p>

### EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Thématiques de l'EIE	Incidences pressenties
<b>Paysage / Patrimoine</b>	<p><b>Les incidences positives relèvent de :</b></p> <p>[+] La diminution des nuisances sonores et des émissions de polluants atmosphériques et GES liés aux véhicules thermiques</p> <p><b>Plusieurs incidences négatives potentielles sont à prévoir et prendre en compte :</b></p> <p>[-] Potentielle consommation et artificialisation d'espaces agricoles et/ou naturels pour le développement d'aire de recharge multi-énergie</p> <p>[-] Vigilance quant à la fin de vie des batteries des véhicules (déchets)</p> <p>[-] Vigilance quant à l'augmentation des besoins énergétiques et entretien du réseau</p>
<b>Agriculture</b>	
<b>Biodiversité</b>	
<b>Eau</b>	
<b>Déchets / Matériaux</b>	
<b>Risques/nuisances</b>	
<b>Populations et ménages</b>	

#### **Mesures d'évitement [E], réduction [R] ou compensation [C] prévues :**

**Mesure [R] :** Eviter de nouvelles imperméabilisations des sols. Privilégier les parkings ou friches existants pour limiter l'artificialisation des sols (à intégrer à la fiche action

**Mesure [R] :** Mise en place d'un suivi régulier de la consommation énergétique et d'entretien

**Mesure [R] :** Anticiper le recyclage et le traitement des bornes de recharge multi-énergies au préalable de l'installation des bornes de recharge

**Toutefois, depuis le décret n°2009-1139 du 22 septembre 2009 relatif à la mise sur le marché des piles et accumulateurs et à l'élimination des piles et accumulateurs usagés, les producteurs de piles doivent en assurer le recyclage.**

## ACTION N°14

### REDUIRE LE RECOURS A LA VOITURE INDIVIDUELLE ET LA DEPENDANCE DES SALARIES/AGENTS VIS-A-VIS DES VOITURES THERMIQUES

#### CONTEXTE DE L'ACTION

La voiture individuelle reste le moyen de transports le plus utilisé pour les déplacements domicile-travail (66% en 2019), et son usage reste majoritaire dans les déplacements du quotidien, avec un aménagement fait pour la voiture. Afin de réduire l'usage de la voiture individuelle thermique, il est nécessaire d'en réduire les besoins, d'augmenter le taux d'occupation des véhicules et de transformer les flottes une utilisant une énergie bas carbone.

#### OBJECTIFS DE L'ACTION

<b>Axes</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>2 - Favoriser un aménagement vertueux dans les modes de déplacements</li></ul>
<b>Orientations</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>2.1 - Réduire les besoins en déplacements</li><li>2.2 - Promouvoir la mobilité douce</li><li>2.3 - Mettre en avant une mobilité alternative et bas carbone</li></ul>

<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Lutter contre l'autosolisme</li><li>Promouvoir l'utilisation des transports en commun en apportant des solutions d'intermodalités des réseaux de transports</li><li>Déployer une flotte de véhicules alimentés par les énergies décarbonés (bioGNV, électrique...)</li></ul>
------------------	--

#### RESULTATS ATTENDUS

Les différentes mesures proposées devraient permettre de limiter l'impact des véhicules thermiques de manière individuelle et ainsi réduire les externalités négatives y étant associées.

<b>Sobriété</b>	+
<b>Efficacité</b>	+++
<b>Production d'ENR&amp;R</b>	/
<b>Stockage carbone</b>	/
<b>Adaptation</b>	/
<b>Atténuation</b>	+++
<b>Qualité de l'air</b>	+++

**ACTION N° 14 : REDUIRE LE RECOURS A LA VOITURE INDIVIDUELLE ET LA DEPENDANCE DES SALARIES/AGENTS VIS-A-VIS DES VOITURES THERMIQUES**

Mesure n° 1	Priorité 2	Plan de mobilité employeur : inventaire et accompagnement des entreprises sur la question de la mobilité						
<b>Pilote(s)</b>		Accompagner les entreprises dans la réalisation d'un Plan Mobilité Employeur de façon à permettre aux salariés d'être moins dépendants de leur véhicule et de repenser leur rapport à la mobilité. Mobilisation des entreprises sur la thématique de la mobilité responsable et mise en place un plan de déplacement employeur commun à l'échelle du territoire de la CCHVO : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser un diagnostic de l'accessibilité des établissements</li> <li>- Réaliser une enquête de déplacements des salariés, des clients, des visiteurs, logistique</li> </ul> Proposition de plan d'actions partagé CCHVO/collectivité/entreprise.						
CCI ou bureau d'études								
<b>Partenaire(s) associé(s)</b>								
CCHVO								
<b>Budget</b>		<b>Calendrier</b>						
A partir de 15 000€		2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
<b>Localisation</b>		<b>Financeurs mobilisables</b>						
Zones d'activités du territoire		CCHVO, Région (50%), communes, entreprises concernées, AEHVO, Banque des Territoires						
<b>Remarques</b>		<b>Indicateurs de suivi</b>			<b>Indicateurs de résultat</b>			
Première tentative et prise de contact en 2023.  Action à lancer avant 2026 sur une zone d'activités pour évaluer à mi-parcours si prolongement sur d'autres.		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'entreprises associées dans la démarche du PMEC et réalisation du plan</li> </ul>			<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bilan des émissions évitées grâce au PMEC</li> </ul>			

**ACTION N° 14 : REDUIRE LE RECOURS A LA VOITURE INDIVIDUELLE ET LA DEPENDANCE DES SALARIES/AGENTS VIS-A-VIS DES VOITURES THERMIQUES**

Mesure n° 2	Priorité 3	Accompagner les initiatives de développement du coworking et des tiers-lieux						
<b>Pilote(s)</b>		Accompagner le développement de tiers lieux et espaces de coworking offrant un cadre de travail plus proche pour les salariés n'ayant pas besoin de se rendre sur leur lieu de travail tous les jours et qui permet aux jeunes entrepreneurs de se créer un réseau de contact.						
Porteurs divers (entreprises, associations...)								
<b>Partenaire(s) associé(s)</b>								
CCHVO, Communes								
<b>Budget</b>		<b>Calendrier</b>						
/		2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
<b>Localisation</b>		<b>Financeurs mobilisables</b>						
		Porteurs privés, Communes, Région						
<b>Remarques</b>		<b>Indicateurs de suivi</b>			<b>Indicateurs de résultat</b>			
Banque des Territoires finance (si collectivités porteuses)  Réévaluation de la mesure à mi-parcours du PCAET pour maintien ou renforcement		<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de projets/initiatives sur le territoire en matière de développement d'espace de coworking</li> </ul>			<ul style="list-style-type: none"> <li>Création d'un espace de coworking/tiers-lieux</li> </ul>			

**ACTION N° 14 : REDUIRE LE RECOURS A LA VOITURE INDIVIDUELLE ET LA DEPENDANCE DES SALARIES/AGENTS VIS-A-VIS DES VOITURES THERMIQUES**

Mesure n° 3	Priorité 2	Développer la pratique du covoiturage en animant les aires de covoiturages créées/existantes						
<b>Pilote(s)</b>	CCHVO	Dans l'optique de formaliser des pratiques déjà existantes et de les développer pour une mise en cohérence à l'échelle intercommunale et en lien avec les pôles générateurs la CCHVO ambitionne d'animer la pratique du co-voiturage en s'appuyant sur une plateforme à l'échelle de son territoire ou en commun avec d'autres.						
<b>Partenaire(s) associé(s)</b>								
PNR Oise Pays de France, Ile-de-France Mobilités , CD95								
<b>Budget</b>		<b>Calendrier</b>						
A définir		2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
<b>Localisation</b>		<b>Financeurs mobilisables</b>						
Aire de covoiturage du Parc d'Activités du Haut Val d'Oise		CCHVO, IDFM, Fonds Vert						
<b>Remarques</b>		<b>Indicateurs de suivi</b>			<b>Indicateurs de résultat</b>			
Réévaluation de la mesure à mi-parcours du PCAET pour maintien ou renforcement		Conventionnement avec le CD95 ou tout autre partenaire Lancement d'une application Nombre d'utilisateurs de l'application			<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'utilisateurs journaliers ou annuels sur la plateforme de covoiturage</li> <li>• Quantité d'émissions de polluants atmosphériques évitées (estimation via l'application)</li> </ul>			

**ACTION N° 14 : REDUIRE LE RECOURS A LA VOITURE INDIVIDUELLE ET LA DEPENDANCE DES SALARIES/AGENTS VIS-A-VIS DES VOITURES THERMIQUES**

Mesure n° 4	Priorité 2	Acquisition de véhicules électriques (voitures et VAE) dans les collectivités						
<b>Pilote(s)</b>		Transformer le parc automobile thermique de l'EPCI et des communes vers une réduction du nombre de véhicules et vers une préférence pour les véhicules électriques ou hybrides.						
Communes, CCHVO								
<b>Partenaire(s) associé(s)</b>								
SDEVO								
<b>Budget</b>		<b>Calendrier</b>						
En fonction du nombre de véhicules et des choix de chaque collectivité		2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
<b>Remarques</b>		<b>Financeurs mobilisables</b>						
/		SDEVO / CCHVO / Communes						
		<b>Indicateurs de suivi</b>				<b>Indicateurs de résultat</b>		
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de véhicules électriques acquis dans les flottes de véhicules des collectivités</li> </ul>						

## ACTION N° 14 : REDUIRE LE RECOURS A LA VOITURE INDIVIDUELLE ET LA DEPENDANCE DES SALARIES/AGENTS VIS-A-VIS DES VOITURES THERMIQUES

### EVALUATION DE L'ACTION

Energie	+++	<p>[+++]: Les mesures permettent d'améliorer à la fois la sobriété énergétique (évitements des déplacements domicile-travail) et l'efficacité énergétique (augmentation du taux de remplissage des voitures).</p> <p>[R]: Privilégier l'achat de véhicules électriques de faible poids et de petite taille (limitation des consommations électriques à l'usage)</p>
Climat	+++	<p>[+++]: Les mesures permettent de limiter les émissions de GES liés à l'usage des véhicules thermiques (Augmentation du taux de remplissage des véhicules thermiques, utilisation de véhicules électriques)</p> <p>[R]: Privilégier l'achat de véhicules électriques de faible poids et de petite taille (limitation des émissions de GES associées à l'énergie)</p>
Air	+	<p>[+]: Les mesures permettent de limiter les émissions de NOx et particules fines liés à l'usage des véhicules thermiques (Augmentation du taux de remplissage des véhicules thermiques, utilisation de véhicules électriques)</p> <p>[R]: Le renouvellement de la flotte de véhicules doit privilégier des véhicules de petite taille et de faible poids, ce afin d'éviter une émission accrue de PM à cause du freinage et de l'abrasion des pneus (les véhicules plus lourds ayant des pneus plus larges et une inertie plus importante au freinage).</p>

### EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Thématiques de l'EIE	Incidences pressenties
Paysage / Patrimoine	<p>Plusieurs incidences potentielles positives émergeront probablement :</p> <p>[+] Diminution des nuisances sonores et des émissions de polluants atmosphériques en lien avec la décarbonation de la flotte</p> <p>[+] Diminution des émissions de GES liée à la décarbonation de la flotte</p> <p>[+] Diminution des coûts liés aux déplacements motorisés et donc baisse de la précarité énergétique/dépendance énergétique</p> <p>[-] Toutefois, des incidences négatives sur les déchets sont à anticiper [D - P - moyen terme]</p>
Agriculture	
Biodiversité	
Eau	
Déchets / Matériaux	
Risques/nuisances	
Populations et ménages	

#### Mesures d'évitement [E], réduction [R] ou compensation [C] prévues :

**Mesure [R]** : Anticiper le recyclage et le traitement des bornes de recharge multi-énergies au préalable de l'installation des bornes de recharge

**Toutefois, depuis le décret n°2009-1139 du 22 septembre 2009 relatif à la mise sur le marché des piles et accumulateurs et à l'élimination des piles et accumulateurs usagés, les producteurs de piles doivent en assurer le recyclage.**

## ACTION N°15

### AMELIORER L'EFFICACITE ENERGETIQUE DES BATIMENTS PUBLICS

#### CONTEXTE DE L'ACTION

Le parc de bâtiments tertiaires est responsable de 26 % des consommations énergétiques totales et de 17 % des émissions de GES du territoire. Les bâtiments publics et notamment ceux liés à l'enseignement représentent une part non négligeable des besoins énergétiques, principalement en chauffage (assuré par un approvisionnement au gaz). L'exemple du groupe scolaire Jacques Prévert à Mours est un modèle à suivre pour transformer un bâtiment ancien et énergivore en un bâtiment à énergie positive.

#### OBJECTIFS DE L'ACTION

<b>Axes</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• 3 - Promouvoir une économie locale, décarbonée et respectueuse des ressources</li></ul>
<b>Orientations</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• 3.1 - Soutenir le développement d'un parc industriel et tertiaire économe en énergie</li></ul>

<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Favoriser l'exemplarité des collectivités</li><li>• Réduire les consommations énergétiques des bâtiments publics des communes</li><li>• Réduire les dépenses financières liées aux consommations énergétiques</li><li>• Limiter les émissions de GES liée à l'usage de sources énergétiques carbonées</li></ul>
------------------	---

#### RESULTATS ATTENDUS

Les rénovations thermiques des bâtiments tertiaires publics, constituent, comme pour le secteur résidentiel, une mesure phare sur les volets Climat/Air/Energie. Cette action devrait réduire les besoins énergétiques des collectivités et leur dépendance aux énergies fossiles. De cette mesure, il est attendu le développement d'une production d'énergies renouvelables et d'adapter les bâtiments aux nouvelles conditions climatiques à venir, pour améliorer le confort des usagers.

<b>Sobriété</b>	+++
<b>Efficacité</b>	+++
<b>Production d'ENR&amp;R</b>	++
<b>Stockage carbone</b>	/
<b>Adaptation</b>	++
<b>Atténuation</b>	++
<b>Qualité de l'air</b>	++

## ACTION N° 15 : AMELIORER L'EFFICACITE ENERGETIQUE DES BATIMENTS PUBLICS

Mesure n° 1	Priorité 1	Réaliser des audits énergétiques sur les bâtiments publics du territoire de la CCHVO						
<b>Pilote(s)</b>	Communes, CCHVO	Les audits énergétiques ont pour objectifs d'orienter les choix de travaux de rénovation énergétique vers ce qui sera le plus efficace. Affiner les connaissances et les besoins en matière de rénovation énergétique permettra de prioriser les travaux à réaliser. Chaque collectivité sera responsable de son patrimoine immobilier.						
<b>Partenaire(s) associé(s)</b>								
	CD95, Banque des Territoires, Région,	La CCHVO engage, pour le compte des communes un marché global permettant aux communes de réaliser jusqu'à 3 audits chacune afin de les aider dans leurs démarches de rénovation de leur bâtiments publics.						
<b>Budget</b>		<b>Calendrier</b>						
Environ 5 000€ par bâtiment		2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
<b>Remarques</b>		<b>Financeurs mobilisables</b>						
(hors frais annexes)		CD95, Banque des Territoires, Fonds Vert, FNCCR (ACTEE)						
		<b>Indicateurs de suivi</b>			<b>Indicateurs de résultat</b>			
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'audits réalisés</li> </ul>			<ul style="list-style-type: none"> <li>Consommation énergétique du secteur tertiaire</li> <li>Emissions de gaz à effet de serre du secteur tertiaire</li> <li>Consommation énergétique des bâtiments publics</li> </ul>			

## ACTION N° 15 : AMELIORER L'EFFICACITE ENERGETIQUE DES BATIMENTS PUBLICS

Mesure n° 2	Priorité 1	Rénover thermiquement les bâtiments publics					
<b>Pilote(s)</b>	Communes	Dans la lignée de l'action précédente portée par la CCHVO, réalisation de travaux de rénovation énergétique par les communes afin de réduire la consommation des bâtiments publics ainsi que les émissions de GES.					
<b>Partenaire(s) associé(s)</b>							
CCHVO							
<b>Budget</b>							
Selon les audits énergétiques et les capacités financières des communes	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
<b>Localisation</b>	<b>Financeurs mobilisables</b>						
Bâtiments publics des collectivités	Communes, CCHVO, CD95, PNR OPF, Banque des Territoires, Région, ADEME, CEREMA						
<b>Remarques</b>	<b>Indicateurs de suivi</b>			<b>Indicateurs de résultat</b>			
PNR OPF en cas de recours aux matériaux biosourcés dans la rénovation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de bâtiments publics rénovés</li> </ul>			<ul style="list-style-type: none"> <li>Consommation énergétique du secteur tertiaire</li> <li>Emissions de gaz à effet de serre du secteur tertiaire</li> <li>Consommation énergétique des bâtiments publics</li> </ul>			

## ACTION N° 15 : AMELIORER L'EFFICACITE ENERGETIQUE DES BATIMENTS PUBLICS

Mesure n° 3	Priorité 1	Rendre le Centre Aquatique moins consommateur d'énergie et y étudier le développement d'énergie renouvelable						
<b>Pilote(s)</b>		Dans un souci de réduction des consommations énergétiques liés au Décret Tertiaire auquel est soumis le Centre Aquatique et dans le contexte d'augmentation du coût des énergies, la CCHVO explore toutes pistes d'améliorations possibles selon les innovations existantes. En complément de l'audit énergétique, une étude de capacité et de faisabilité pour une installation de panneaux solaires ou photovoltaïques sur le toit du bâtiment sera réalisée.						
CCHVO								
<b>Partenaire(s) associé(s)</b>								
/								
<b>Budget</b>		<b>Calendrier</b>						
Non défini		2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
<b>Localisation</b>		<b>Financeurs mobilisables</b>						
Centre Aquatique du Haut Val d'Oise		CCHVO, Région, autre						
<b>Remarques</b>		<b>Indicateurs de suivi</b>			<b>Indicateurs de résultat</b>			
/		/			<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consommation énergétique des bâtiments publics</li> <li>• Consommation énergétique du centre aquatique</li> </ul>			

## ACTION N° 15 : AMELIORER L'EFFICACITE ENERGETIQUE DES BATIMENTS PUBLICS

Mesure n° 4	Priorité 1	Etude de faisabilité pour le déploiement de panneaux photovoltaïques sur le toit des bâtiments de la CCHVO						
<b>Pilote(s)</b>		<p>Dans le prolongement d'une consommation raisonnée de l'énergie au sein du Centre Aquatique du Haut Val d'Oise, la CCHVO, par soucis d'exemplarité et de sensibilisation de la population à cette thématique s'engage à étudier l'opportunité d'installer sur les toitures/parking du Centre Aquatique du Haut Val d'Oise et le gymnase Stéphane Diagana des panneaux photovoltaïques, en autoconsommation.</p> <p>En fonction du rendu de cette étude, des panneaux pourront être installés afin de produire de l'énergie renouvelable, consommé directement.</p>						
CCHVO								
<b>Partenaire(s) associé(s)</b>								
/								
<b>Budget</b>		<b>Calendrier</b>						
Non défini		2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
<b>Localisation</b>		<b>Financeurs mobilisables</b>						
Centre Aquatique du Haut Val d'Oise		CCHVO, Région, autre...						
<b>Remarques</b>		<b>Indicateurs de suivi</b>			<b>Indicateurs de résultat</b>			
		Lancement de la consultation Attribution du marché Lancement de l'étude Rendu			<ul style="list-style-type: none"> <li>• Evolution de la consommation énergétique du centre aquatique</li> <li>• Production d'énergies des panneaux installés</li> <li>• Part l'énergie renouvelable dans la consommation d'énergie du Centre Aquatique</li> </ul>			

## ACTION N° 15 : AMELIORER L'EFFICACITE ENERGETIQUE DES BATIMENTS PUBLICS

### EVALUATION DE L'ACTION

Energie	+++	[+++] : La rénovation des bâtiments publics permet de diminuer les consommations énergétiques, notamment celles liées aux besoins de chauffage qui sont les principales.
Climat	+++	[+++] : En lien avec la diminution de l'énergie liés au chauffage d'origine fossile, les émissions de GES sont diminuées. La rénovation permettra une adaptation à la hausse des températures par un confort d'été amélioré.
Air	++	[++] : La limitation de l'utilisation du chauffage fossile (gaz et fioul) permet de réduire les émissions de polluants y étant associées (principalement les particules fines).

#### Mesures d'évitement [E], réduction [R] ou compensation [C] prévues :

**Mesure [R] :** Mettre en place une charte chantier vert pour limiter les nuisances vis-à-vis des populations riveraines lors de la phase de travaux (à intégrer à la fiche action).

**Mesure [R] :** Mettre en place des outils en faveur de la performance énergétique dans le cadre des rénovations thermiques dans le cadre des PLU ( à intégrer à la fiche action + faire la relation avec la fiche 3).

> Autorisation de dépassement de marges pour la rénovation thermique  
> Utilisation de matériaux biosourcés/durables (bois, paille, liège, chanvre, lin, textiles recyclés...)

**Mesures [E] :** Préserver le patrimoine bâti identitaire dans le cadre des projets de rénovation thermique (à intégrer aux fiches actions).

#### Propositions de mesures complémentaires dans le cadre du PCAET :

- Sensibilisation des ménages aux bonnes pratiques et aux écogestes

### EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Thématiques de l'EIE	Incidences pressenties
Paysage / Patrimoine	[+] Cette action permet de limiter les consommations d'énergie/ de GES, d'améliorer le confort thermique des logements et lutter contre la précarité énergétique des ménages <b>(D-P- moyen terme)</b> [+] La rénovation énergétique des bâtiments publics permet d'éviter de nouvelles consommations d'espaces naturels et/ou agricoles, ayant ainsi des impacts positifs sur l'imperméabilisation des sols, la biodiversité et l'agriculture. <b>(D-P- moyen terme)</b>
Agriculture	
Biodiversité	
Eau	[+] La rénovation des bâtiments publics améliore le cadre de vie paysager et patrimonial <b>(D-P- moyen terme)</b> . <b>Quelques incidences négatives potentielles sont à prévoir :</b> [-] La rénovation thermique (isolation par l'extérieur) des logements notamment anciens pourraient venir le dégrader localement le patrimoine présentant un intérêt <b>[D - P - moyen terme]</b> [-] Cette action pourra engendrer des incidences négatives temporaires : nuisances sonores, perturbations temporaires de la biodiversité, dévalorisation temporaire du paysage <b>(D - T - moyen terme)</b>
Déchets / Matériaux	
Risques/nuisances	
Populations et ménages	

## ACTION N°16

### ACCOMPAGNER LES COMMERCE DANS LEUR TRANSITION ECOLOGIQUE

#### CONTEXTE DE L'ACTION

La CCHVO peut compter sur un certain nombre de commerces sur son territoire, à la fois en centre-ville et en zones d'activités. Les commerces représentent pourtant le sous-secteur le plus consommateur du secteur tertiaire (31 % des besoins en énergie du tertiaire). Dans un contexte de crise climatique et énergétique, il est important d'aider à l'accompagnement des commerçants afin d'avoir des co-bénéfices Climat/Air/Energie et socio-économiques. Compétente en matière de développement économique, la collectivité représente un levier important pour enclencher la transition énergétique et écologique des commerçants.

Les communes de Persan et de Beaumont-sur-Oise bénéficient du programme Action Cœur de Ville (ACV), qui vise notamment à revitaliser les centres-villes par la réhabilitation des commerces. Ces actions sont à poursuivre à l'ensemble des commerces de la CCHVO.

#### OBJECTIFS DE L'ACTION

<b>Axes</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>3 - Promouvoir une économie locale, décarbonée et respectueuse des ressources</li></ul>
<b>Orientations</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>3.1 - Soutenir le développement d'un parc industriel et tertiaire économe en énergie</li></ul>

<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Gérer durablement les ressources</li><li>Diminuer les consommations énergétiques des commerces</li><li>Réduire les distances et les trajets parcourus pour se rendre chez les commerçants...</li></ul>
------------------	--

#### RESULTATS ATTENDUS

Au travers de cette action, il est attendu une réduction des besoins énergétiques des commerces du territoire par la mise en œuvre d'actions de rénovations thermiques et de sobriété énergétique. Aussi, il est attendu une réflexion sur l'adaptation des commerces aux nouvelles conditions climatiques de façon à assurer le confort des salariés et des clients.

<b>Sobriété</b>	+++
<b>Efficacité</b>	+++
<b>Production d'ENR&amp;R</b>	=
<b>Stockage carbone</b>	=
<b>Adaptation</b>	++
<b>Atténuation</b>	++
<b>Qualité de l'air</b>	+

## ACTION N° 16 : ACCOMPAGNER LES COMMERCES DANS LEUR TRANSITION ECOLOGIQUE

Mesure n° 1	Priorité 2	Accompagner les commerces et les entreprises du territoire dans leur transition écologique						
<b>Pilote(s)</b>		En lien avec sa compétence développement économique, la CCHVO s’engage à accompagnement sur mesure des commerçants et des entreprises dans leur projet de réduction de la facture énergétique et de rénovation, recherche de subventions, adaptation à la nouvelle gestion des déchets et biodéchets, sensibilisation aux écogestes...						
CCHVO								
<b>Partenaire(s) associé(s)</b>								
CD95 (SARE), CMA, ADEME, Région								
<b>Budget</b>		<b>Calendrier</b>						
/		2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
<b>Localisation</b>		<b>Financeurs mobilisables</b>						
Territoire communautaire et principalement les zones d’activités		CD95 (SARE), CMA, ADEME, Région, CCI 95						
<b>Remarques</b>		<b>Indicateurs de suivi</b>			<b>Indicateurs de résultat</b>			
Réévaluation de la mesure à mi-parcours du PCAET pour maintien ou renforcement		<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de commerçants ayant bénéficiés de la plateforme SARE, par niveau d’expertise</li> <li>Nombre de commerces ayant bénéficiés d’une aide à la rénovation (nombre – annuelle – communes / CCHVO / CCI)</li> <li>Nombre de commerces ayant effectués des travaux de rénovations (nombre – annuelle – communes / CCHVO / CCI)</li> <li>Rencontre et/ou action avec les entreprises</li> </ul>			<ul style="list-style-type: none"> <li>Consommations énergétiques du secteur tertiaire</li> <li>Consommations énergétiques du secteur industriel</li> </ul>			

## ACTION N° 16 : ACCOMPAGNER LES COMMERCES DANS LEUR TRANSITION ECOLOGIQUE

### EVALUATION DE L'ACTION

Energie	+++	[+++]: Les mesures de sobriété et de rénovation thermique des commerces permettent de réduire les consommations énergétiques.
Climat	+++	[+++]: Les émissions de GES sont réduites par la limitation des consommations d'énergies fossiles (gaz et fioul).
Air	+	[+]: Les émissions de polluants atmosphériques sont réduites par la limitation de l'usage du chauffage fossile (gaz et fioul)

#### Mesures d'évitement [E], réduction [R] ou compensation [C] prévues :

**Mesure [R]** : Mettre en place une charte chantier vert pour limiter les nuisances vis-à-vis des populations riveraines lors de la phase de travaux (à intégrer à la fiche action)

**Mesure [R]** : Mettre en place des outils en faveur de la performance énergétique dans le cadre des rénovations thermiques dans le cadre des PLU (à intégrer à la fiche action + faire la relation avec la fiche 3).

> Autorisation de dépassement de marges pour la rénovation thermique  
> Utilisation de matériaux biosourcés/durables (bois, paille, liège, chanvre, lin, textiles recyclés...)

**Mesures [E]** : Préserver le patrimoine bâti identitaire dans le cadre des projets de rénovation thermique (à intégrer aux fiches actions).

### EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Thématiques de l'EIE	Incidences pressenties
Paysage / Patrimoine	<b>De nombreuses incidences positives émergent de cette action :</b> [+] Amélioration paysager et architectural > incidence positive sur le cadre de vie <b>(D-P- moyen terme)</b>
Agriculture	[+] Pas de consommation d'espace agricole/naturel supplémentaire <b>(D-P- moyen terme)</b>
Biodiversité	[+] Réduction des consommations énergétiques et émissions de GES (rénovation, redynamisation des commerces en centre-ville plus facile d'accès en modes doux) <b>(D-P- moyen terme)</b>
Eau	[+] Amélioration de la gestion des déchets/eau (écogestes) <b>(D-P- moyen terme)</b>
Déchets / Matériaux	[+] Impact socio-économique notable : qualité de vie, etc. <b>(D-P- moyen terme)</b>
Risques/nuisances	<b>Quelques incidences négatives potentielles sont à prévoir :</b>
Populations et ménages	[ - ] La rénovation thermique (isolation par l'extérieur) des commerces notamment anciens pourrait venir le dégrader localement le patrimoine présentant un intérêt <b>[D - P - moyen terme]</b> [ - ] Cette action pourra engendrer des incidences négatives temporaires : nuisances sonores, perturbations temporaires de la biodiversité, dévalorisation temporaire du paysage <b>(D - T - moyen terme)</b>

## ACTION N°17

### DECARBONER LES PRODUCTIONS AGRICOLES

#### CONTEXTE DE L'ACTION

Le secteur de l'agriculture est responsable de 1 % des consommations énergétiques totales et de 3 % des émissions de GES à l'échelle du territoire. Dans un contexte de crise climatique, il est nécessaire d'accompagner la transition écologique et énergétique des productions agricoles. L'approvisionnement alimentaire à partir de circuits courts permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre occasionnées par les transports. De plus, cette consommation permet de dynamiser l'économie locale et les producteurs locaux.

#### OBJECTIFS DE L'ACTION

<b>Axes</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• 3 - Promouvoir une économie locale, décarbonée et respectueuse des ressources</li></ul>
<b>Orientations</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• 3.2 - Valoriser une agriculture qui s'inscrit dans la transition énergétique et écologique</li></ul>

<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Renforcer la résilience du territoire face à la crise climatique</li><li>• Réduire la dépendance aux énergies fossiles</li><li>• Renforcer la séquestration carbone</li><li>• Encourager une agriculture saine et durable</li></ul>
------------------	---

#### RESULTATS ATTENDUS

Il est attendu une évolution des pratiques agricoles locales de façon d'une part à réduire l'empreinte carbone des exploitations agricoles et d'autre part, à s'adapter aux nouvelles conditions climatiques.

<b>Sobriété</b>	+
<b>Efficacité</b>	+
<b>Production d'ENR&amp;R</b>	=
<b>Stockage carbone</b>	+++
<b>Adaptation</b>	+++
<b>Atténuation</b>	+++
<b>Qualité de l'air</b>	+

## ACTION N° 17 : DECARBONER LES PRODUCTIONS AGRICOLES

Mesure n° 1	Priorité 3	Réaliser un diagnostic Climat-Energie des exploitations agricoles						
<b>Pilote(s)</b>	Poursuivre les diagnostics Climat-Energie des exploitations agricoles de façon que chacune dispose d'un plan d'actions et puisse les mettre en œuvre. La CCHVO pourra apporter une contribution financière aux exploitants se laissant dans cette démarche.							
CARIDF								
<b>Partenaire(s) associé(s)</b>								
CCHVO								
<b>Budget</b>		<b>Calendrier</b>						
1984 € pour un diagnostic individuel		2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
<b>Localisation</b>	<b>Financeurs mobilisables</b>							
	Agriculteurs demandeurs, participation CCHVO							
<b>Remarques</b>	<b>Indicateurs de suivi</b>				<b>Indicateurs de résultat</b>			
/	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'exploitations agricoles ayant bénéficié d'un diagnostic climat-énergie</li> </ul>				<ul style="list-style-type: none"> <li>Consommation énergétique liée au secteur agricole</li> <li>Emission de gaz à effet de serre lié au secteur agricole</li> </ul>			

## ACTION N° 17 : DECARBONER LES PRODUCTIONS AGRICOLES

Mesure n° 2	Priorité 3	Promouvoir la production alimentaire locale et responsable						
<b>Pilote(s)</b>	Associations environnementales	Promouvoir la production locale et les circuits courts par le biais d'action de sensibilisation en lien avec des associations environnementales comme « Unis Vers Ecolo » ou « Racines de Demain ». Une coordination entre les actions du monde associatif et la CCHVO pour la tenue de temps pédagogique (visites, initiations, relais d'informations...) permettra de toucher un plus large public. Le PNR Oise – Pays-de-France peut également être associé via son programme « Goûtons notre territoire ».						
<b>Partenaire(s) associé(s)</b>								
CCHVO, Commune, PNR Oise – Pays de France		Cette mesure peut être notamment mise en lien avec celles sur la sensibilisation aux éco-gestes et à l'organisation d'un événement autour de l'environnement.						
<b>Budget</b>		<b>Calendrier</b>						
Selon ce qui sera organisé avec les associations		2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
<b>Localisation</b>		<b>Financeurs mobilisables</b>						
		CCHVO, CD95, Région						
<b>Remarques</b>		<b>Indicateurs de suivi</b>			<b>Indicateurs de résultat</b>			
Réévaluation de la mesure à mi-parcours du PCAET pour maintien ou renforcement		<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'actions en partenariat avec les PNR ou les associations</li> </ul>			<ul style="list-style-type: none"> <li>Consommation énergétique liée au secteur agricole</li> <li>Emission de gaz à effet de serre lié au secteur agricole</li> </ul>			

## ACTION N° 17 : DECARBONER LES PRODUCTIONS AGRICOLES

### EVALUATION DE L'ACTION

Energie	+	[+] : Le plan d'action issu du diagnostic permettra de diminuer les consommations énergétiques du secteur agricole. Toutefois, le secteur agricole représentant une part marginale des consommations énergétiques du territoire (> 1 %), les bénéfices énergétiques restent limités.
Climat	+++	[+++] : Le changement des pratiques agricoles permet de limiter les émissions de GES à la fois issue de l'utilisation des engins agricoles (CO <sub>2</sub> ), de l'exploitation des cultures/élevages (protoxyde d'azote, méthane), et de renforcer le stockage carbone. Le volet adaptation est quant à lui renforcé.
Air	++	[++] : Les changements de pratiques agricoles peuvent avoir des bénéfices importants sur les émissions de polluants atmosphériques d'origine agricole et notamment l'ammoniac, émis principalement par le secteur agricole (66 % des émissions de NH <sub>3</sub> sur le territoire), ainsi que les particules fines.

### EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Thématiques de l'EIE	Incidences pressenties
Paysage / Patrimoine	<p><b>Plusieurs incidences positives sont à prévoir</b></p> <p>[+] Baisse de consommations énergétiques/émissions de GES et polluants atmosphériques en lien avec les modes de production agricoles (<b>D-P- long terme</b>)</p> <p>[+] Amélioration de l'accueil de la biodiversité (agriculture sans intrant chimique) (<b>D-P- long terme</b>)</p>
Agriculture	
Biodiversité	
Eau	
Déchets / Matériaux	
Risques/nuisances	
Populations et ménages	

#### Mesures d'évitement [E], réduction [R] ou compensation [C] prévues :

*Aucune incidences négative pressentie, n'appelant pas de mesure ERC particulière.*

## ACTION N°18

### METTRE EN PLACE UNE CULTURE ET UNE GESTION ALTERNATIVE DES EAUX PLUVIALES (AU SEIN DU TISSU URBAIN)

#### CONTEXTE DE L'ACTION

La crise climatique est amenée à amplifier les épisodes pluvieux intenses sur le territoire de la CCHVO, renforçant ainsi sa vulnérabilité. L'artificialisation croissante des sols et le réseau d'assainissement augmentent le risque de débordement lors de précipitations intenses, qui doivent amener la collectivité à s'interroger l'enjeu de la gestion alternative des eaux pluviales.

Des prescriptions existent (SAGE, SDAGE, schéma assainissement PLU), mais il est nécessaire de renforcer les pratiques en promouvant la gestion alternative des EP via une récupération et une gestion à ciel ouvert.

#### OBJECTIFS DE L'ACTION

<b>Axes</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>3 - Promouvoir une économie locale, décarbonée et respectueuse des ressources</li></ul>
<b>Orientations</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>3.3 - Gérer durablement les ressources dans une optique d'économie circulaire</li></ul>

<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Préserver les milieux dans le contexte de dérèglement climatique</li><li>Lutter contre les inondations et les ruissellements urbains</li><li>Gérer la ressource en eau dans le contexte de dérèglement climatique</li><li>Valoriser les ressources naturelles et paysagère du territoire</li><li>Limiter l'imperméabilisation et préserver les espaces perméables et végétalisés</li></ul>
------------------	--

#### RESULTATS ATTENDUS

L'action devrait permettre à la fois de limiter l'imperméabilisation des sols et de limiter les rejets d'eaux usées dans le réseau unitaire. L'ensemble des mesures renforce ainsi l'adaptation du territoire en maîtrisant le risque d'inondation par ruissellement pluvial.

<b>Sobriété</b>	+
<b>Efficacité</b>	=
<b>Production d'EnR&amp;R</b>	=
<b>Stockage carbone</b>	+
<b>Adaptation</b>	+
<b>Atténuation</b>	+
<b>Qualité de l'air</b>	=

## ACTION N° 18 : METTRE EN PLACE UNE CULTURE ET UNE GESTION ALTERNATIVE DES EAUX PLUVIALES (AU SEIN DU TISSU URBAIN)

Mesure n° 1	Priorité 1	Inciter la récupération d'eau						
<b>Pilote(s)</b>	CCHVO	Dans un souci d'économie de la ressource en eau, la CCHVO propose de rembourser partiellement l'achat de récupérateur d'eau de pluie, sur facture, dans la limite d'un récupérateur par foyer à hauteur de 50€. L'eau de pluie peut assurer la fourniture d'eau pour les chasses d'eau ou l'arrosage (jardins, plantes intérieures ou extérieures...). Elle peut aussi agir comme un régulateur en absorbant les surplus en eau pendant les fortes pluies pour en différer l'utilisation en périodes sèches.						
<b>Partenaire(s) associé(s)</b>								
Communes, syndicats gestionnaires								
<b>Budget</b>								
Environ 15 000€ par an		2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
<b>Localisation</b>	<b>Financiers mobilisables</b>							
	CCHVO, Région, Agence de l'Eau							
<b>Remarques</b>	<b>Indicateurs de suivi</b>			<b>Indicateurs de résultat</b>				
Limite de 300 foyers par an  Réévaluation de la mesure à mi-parcours du PCAET pour maintien ou évolution	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de récupérateurs d'eaux pluviales installés et remboursés en partie</li> </ul>			<ul style="list-style-type: none"> <li>Consommation d'eau potable par habitant</li> </ul>				

## ACTION N° 18 : METTRE EN PLACE UNE CULTURE ET UNE GESTION ALTERNATIVE DES EAUX PLUVIALES (AU SEIN DU TISSU URBAIN)

Mesure n° 2	Priorité 3	Elaborer une charte de « bonne gestion des eaux pluviales »						
<b>Pilote(s)</b>		<p>A l'échelle de l'intercommunalité une charte de bonne gestion des eaux pluviales urbaines afin d'inciter aux bonnes pratiques pour les particuliers comme pour les privés, sur la gestion à la parcelle mais également sur le réseau d'eaux pluviales. Les communes pourront annexer cette charte à leurs documents d'urbanisme, notamment pour aller plus loin que la simple obligation de gestion à la parcelle. Pour se faire la CCHVO pourra s'appuyer sur les différents acteurs de l'eau (Agence de l'eau Seine Normandie, Syndicat des eaux ou traitements des eaux usées).</p>						
CCHVO, Communes								
<b>Partenaire(s) associé(s)</b>								
Communes, syndicats gestionnaires, PNR Oise – Pays-de-France, AESN								
<b>Budget</b>		<b>Calendrier</b>						
[2 000 – 4 000 €]		2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
<b>Localisation</b>		<b>Financeurs mobilisables</b>						
		CCHVO, AESN, Région						
<b>Remarques</b>		<b>Indicateurs de suivi</b>			<b>Indicateurs de résultat</b>			
Charte proposée aux communes, qui pourront les annexer, ou non à leurs documents d'urbanisme (Etat actuel : 6%, source SIAPBE)		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avancement de la réalisation de charte de « bonne gestion des eaux pluviales »</li> <li>• Nombre de PLU où la charte est annexée</li> <li>• Nombre de sites aménagés en faveur d'une gestion alternative des eaux pluviales</li> </ul>			<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consommation d'eau potable par habitant</li> <li>• % du réseau d'assainissement en séparatif</li> </ul>			

## ACTION N° 18 : METTRE EN PLACE UNE CULTURE ET UNE GESTION ALTERNATIVE DES EAUX PLUVIALES (AU SEIN DU TISSU URBAIN)

### EVALUATION DE L'ACTION

Energie	+	[+] : Le plan d'action issu du diagnostic permettra de diminuer les consommations énergétiques du secteur agricole. Toutefois, le secteur agricole représentant une part marginale des consommations énergétiques du territoire (> 1 %), les bénéfices énergétiques restent limités.
Climat	+++	[+++] : Le changement des pratiques agricoles permet de limiter les émissions de GES à la fois issue de l'utilisation des engins agricoles (CO <sub>2</sub> ), de l'exploitation des cultures/élevages (protoxyde d'azote, méthane), et de renforcer le stockage carbone. Le volet adaptation est quant à lui renforcé.
Air	++	[++] : Les changements de pratiques agricoles peuvent avoir des bénéfices importants sur les émissions de polluants atmosphériques d'origine agricole et notamment l'ammoniac, émis principalement par le secteur agricole (66 % des émissions de NH <sub>3</sub> sur le territoire), ainsi que les particules fines.

### EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Thématiques de l'EIE	Incidences pressenties
Paysage / Patrimoine	<p><b>De nombreuses incidences positives sont issues de cette fiche action :</b></p> <p>[+] Réduction du phénomène de ruissellement et du potentiel risque d'inondation associé (<b>D-P- moyen terme</b>)</p> <p>[+] Réduction des pressions sur la ressource par réutilisation (<b>D-P- moyen terme</b>)</p> <p>[+] Intégration paysagère de l'enjeu dans le cadre des projets (perméabilité des sols, noues paysagères...) (<b>D-P- moyen terme</b>)</p>
Agriculture	
Biodiversité	
Eau	
Déchets / Matériaux	
Risques/nuisances	
Populations et ménages	

#### Mesures d'évitement [E], réduction [R] ou compensation [C] prévues :

*Aucune incidences négative pressentie, n'appelant pas de mesure ERC particulière.*

## ACTION N°19

### FAIRE QUE LES DÉCHETS DEVIENNENT UNE RESSOURCE

#### CONTEXTE DE L'ACTION

La gestion et la valorisation des déchets est assurée par le syndicat mixte Tri-Or, qui opère sur 24 communes réparties sur 4 communautés de communes, dont fait partie la CCHVO. Le syndicat dispose d'un pôle communication/sensibilisation qui emploie 3 agents à temps plein, et mène un certain nombre d'action auprès des scolaires, autour du compostage, du tri ou encore des écoGESTES.

En parallèle, les entreprises et les collectivités doivent s'adapter aux nouvelles exigences règlementaires qui exigent la collecte et la valorisation des biodéchets : il s'agit notamment de proposer une solution de traitement des déchets pour les collectivités ayant la compétence déchets (au 1er janvier 2024), et des solutions de traitement des biodéchets pour les gros établissements producteurs de biodéchets (établissement scolaires, hôpitaux, etc.) au 1er janvier 2023.

#### OBJECTIFS DE L'ACTION

<b>Axes</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>3 - Promouvoir une économie locale, décarbonée et respectueuse des ressources</li></ul>
<b>Orientations</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>3.3 - Gérer durablement les ressources dans une optique d'économie circulaire</li></ul>

<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Optimiser la collecte des déchets</li><li>Réduire les déchets</li><li>Renforcer la valorisation des déchets</li></ul>
------------------	---

#### RESULTATS ATTENDUS

L'ensemble des mesures permet de diminuer le tonnage de production des déchets, et ainsi réduire les incidences Climat/Air/Energie liés à la collecte des déchets par camion. Les déchets étant valorisés hors territoire, les émissions et consommations ne sont pas comptabilisées au sein de la CCHVO.

<b>Sobriété</b>	+++
<b>Efficacité</b>	=
<b>Production d'ENR&amp;R</b>	=
<b>Stockage carbone</b>	=
<b>Adaptation</b>	=
<b>Atténuation</b>	+
<b>Qualité de l'air</b>	+

## ACTION N° 19 : FAIRE QUE LES DÉCHETS DEVIENNENT UNE RESSOURCE

Mesure n° 1	Priorité 2	Sensibiliser les populations à la réduction et à la valorisation des déchets						
<b>Pilote(s)</b>		Se coordonner avec les actions de sensibilisation déjà existantes menées par Tri-Or sur le territoire de la CCHVO : interventions auprès des établissements scolaires et périscolaires, des entreprises et en porte à porte ; visite du site de Champagne-sur-Oise ; animation sur le thème « compost&plantation » à destination des publics scolaires et périscolaires. Exemple : action prévue en juin 2024 coordonnée entre Tri-Or et la CCHVO pour sensibilise les périscolaires.						
Tri-Or								
<b>Partenaire(s) associé(s)</b>								
Communes, CCHVO								
<b>Budget</b>		<b>Calendrier</b>						
125 000€ (service prévention / sensibilisation de Tri-Or)		2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
<b>Localisation</b>		<b>Financeurs mobilisables</b>						
		Tri-Or, CCHVO en soutien lors d'action conjointe						
<b>Remarques</b>		<b>Indicateurs de suivi</b>			<b>Indicateurs de résultat</b>			
Action en lien et complémentaire avec celle sur la sensibilisation aux éco-gestes		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'interventions au sein des établissements scolaires et périscolaires.</li> <li>• Nombre d'interventions au sein des entreprises et collectivités.</li> <li>• Nombre d'opération en porte à porte réalisée et nombre de foyer sensibilisé.</li> <li>• Nombre d'animations compost &amp; plantation réalisées.</li> </ul>			<ul style="list-style-type: none"> <li>• Taux d'erreurs de tri emballages, papiers, cartons par commune</li> <li>• Production moyenne de déchets par habitant</li> </ul>			

## ACTION N° 19 : FAIRE QUE LES DÉCHETS DEVIENNENT UNE RESSOURCE

Mesure n° 2	Priorité 2	Soutenir/développer sur le territoire des projets de ressourceries ou matériauthèques						
<b>Pilote(s)</b>		Favoriser l'installation de ces équipements, en lien avec le syndicat Tri-Or, en accompagnant les acteurs porteurs de projet (communes, associations...).						
Associations, Communes, Tri-Or								
<b>Partenaire(s) associé(s)</b>		Faire un état des lieux des structures publiques ou privées existantes et opérationnelles en ciblant le nord de l'IDF et l'Oise pour justifier la faisabilité de la mise en place d'une structure dédiée au réemploi sur le territoire communautaire.						
CCHVO								
<b>Budget</b>		<b>Calendrier</b>						
En fonction de l'émergence de projets		2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
<b>Localisation</b>		<b>Financeurs mobilisables</b>						
En fonction de l'émergence de projets		Associations porteuses, Communes, TRI-OR, CCHVO, Banque des Territoires, ADEME						
<b>Remarques</b>		<b>Indicateurs de suivi</b>			<b>Indicateurs de résultat</b>			
/		<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de ressourceries/ matériauthèques implantées</li> </ul>			<ul style="list-style-type: none"> <li>Production moyenne de déchets par habitant.</li> </ul>			

## ACTION N° 19 : FAIRE QUE LES DÉCHETS DEVIENNENT UNE RESSOURCE

Mesure n° 3	Priorité 1	Renforcer la gestion et la valorisation des biodéchets					
<b>Pilote(s)</b>	Renforcer les actions gestion et de valorisation des biodéchets en lien avec tri-Or et les évolutions règlementaires : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer la vente de composteurs (environ 1000 composteurs distribués à ce jour) ;</li> <li>- Mise en place d'un plan d'actions en 2024 pour développer le compostage, la collecte et le traitement des biodéchets sur le territoire de la CCHVO et de Tri-Or pour répondre à l'obligation des collectivités détenant la compétence déchets de proposer des solutions de compostage de proximité et de renforcer cette pratique en faisant évoluer l'offre actuelle</li> <li>- Proposer en porte à porte ou par courrier, à titre gratuit, des composteurs aux foyers volontaires à l'horizon 2024 ;</li> <li>- Réflexion autour de solution de collecte des biodéchets en point d'apport volontaire ou en porte à porte ;</li> <li>- Réflexion autour de solution de traitement des biodéchets autre que l'usine de compostage des ordures ménagères située à Champagne sur Oise</li> </ul>						
Tri-Or							
<b>Partenaire(s) associé(s)</b>							
CCHVO, Communes							
<b>Budget</b>	<b>Calendrier</b>						
A définir	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
<b>Localisation</b>	<b>Financeurs mobilisables</b>						
	Tri-or, Région IdF, Banque des Territoires						
<b>Remarques</b>	<b>Indicateurs de suivi</b>			<b>Indicateurs de résultat</b>			
Aide en vigueur en 2022 : 30 € / composteur (coût pris en charge par Tri-Or + région IdF)  Réévaluation de la mesure à mi-parcours du PCAET pour maintien ou évolution	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Part de points de collecte de déchets bénéficiant d'un système intelligent</li> <li>• Nombre d'opération en porte à porte réalisée et nombre de foyer sensibilisé</li> <li>• Nombre de composteurs vendus/distribués/installés sur le territoire</li> <li>• Nombre d'animations compost &amp; plantation réalisées</li> </ul>			<ul style="list-style-type: none"> <li>• Taux d'erreurs de tri emballages, papiers, cartons par commune</li> <li>• Production moyenne de déchets par habitant</li> </ul>			

## ACTION N° 19 : FAIRE QUE LES DÉCHETS DEVIENNENT UNE RESSOURCE

### EVALUATION DE L'ACTION

Energie	++	[+] : Il est estimé que les biodéchets représentent 30 % des tonnages d'ordures ménagères résiduelles (OMR). La réduction des tonnages permet de diminuer les consommations liées à la collecte des déchets.
Climat	+	[+] : L'utilisation du compost peut permettre d'éviter le recours à des engrais chimiques pour l'agriculture. La réduction des tonnages permet de diminuer les émissions de GES liées à la collecte des déchets.
Air	+	[+] : La réduction des tonnages permet de diminuer les émissions de polluants liées à la collecte des déchets.

### EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Thématiques de l'EIE	Incidences pressenties
Paysage / Patrimoine	Plusieurs incidences positives sont à prévoir : [+] Amélioration de la gestion des déchets (collecte et valorisation) par la mise en place d'une économie circulaire locale <b>(D-P- long terme)</b> [+] Economies d'énergie et réduction des émissions de GES liées à la réduction de la collecte et traitement des déchets <b>(D-P- long terme)</b>  Pas d'incidence négative si pas de nouvelle imperméabilisation des sols
Agriculture	
Biodiversité	
Eau	
Déchets / Matériaux	
Risques/nuisances	
Populations et ménages	

#### Mesures d'évitement [E], réduction [R] ou compensation [C] prévues :

**Mesure [E]** : Eviter de nouvelles imperméabilisations de secteurs dans le cadre de l'aménagement de la ressourcerie (à ajouter à la fiche action).

## ACTION N°20

### DECARBONER LA GESTION DES DECHETS

#### CONTEXTE DE L'ACTION

La collecte des déchets, assurée par le syndicat mixte Tri'Or, constitue une source importante de consommation d'énergie, majoritairement fossile, en raison de l'utilisation d'un parc de véhicules fonctionnant au gazole, fortement émetteur de polluants atmosphériques (GES, NOx et particules fines). Le ramassage des déchets induit également des coûts financiers importants qui peuvent être réduits en optimisant les trajets de collecte.

Le syndicat Tri-Or réfléchit donc à la décarbonation de son parc de véhicules, dont le contrat prendra fin 2024, et à l'optimisation de la collecte en développant de bornes de tri intelligentes.

#### OBJECTIFS DE L'ACTION

<b>Axes</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>3 - Promouvoir une économie locale, décarbonée et respectueuse des ressources</li></ul>
<b>Orientations</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>3.3 - Gérer durablement les ressources dans une optique d'économie circulaire</li></ul>

<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Réduire la consommation d'énergie des services publics</li><li>Réduire la consommation d'énergie fossiles</li></ul>
------------------	---

#### RESULTATS ATTENDUS

Il est attendu une diminution des externalités négatives liés à l'utilisation de véhicules lourds pour la collecte des déchets : réduction des consommations énergétiques, des émissions de GES, de NOx et de particules fines.

<b>Sobriété</b>	+
<b>Efficacité</b>	+
<b>Production d'ENR&amp;R</b>	=
<b>Stockage carbone</b>	=
<b>Adaptation</b>	=
<b>Atténuation</b>	+++
<b>Qualité de l'air</b>	+++

## ACTION N° 20 : DECARBONER LA GESTION DES DECHETS

Mesure n° 1	Priorité 2	Expérimentation de bornes de tri intelligentes sur les Points d'Apports Volontaire						
<b>Pilote(s)</b>		Installer des capteurs sur les bornes de tri afin d'optimiser les trajets des camions de ramassage et ainsi réduire les consommations d'énergies et le débordement des déchets ou la création de dépôts sauvages. Réflexion en cours sur l'expérimentation dans un premier temps sur les Points d'Apports Volontaires sur les communes de Mours, Nointel et Noisy-sur-Oise.						
Tri-Or								
<b>Partenaire(s) associé(s)</b>								
Communes								
<b>Budget</b>		<b>Calendrier</b>						
[10 000 – 15 000€]		2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
<b>Localisation</b>		<b>Financeurs mobilisables</b>						
Mours, Nointel, Noisy-sur-Oise		Tri'Or, Banque des Territoires						
<b>Remarques</b>		<b>Indicateurs de suivi</b>			<b>Indicateurs de résultat</b>			
Réévaluation de la mesure à mi-parcours du PCAET pour maintien ou évolution		<ul style="list-style-type: none"> <li>Part de points de collecte de déchets bénéficiant d'un système intelligent</li> </ul>			<ul style="list-style-type: none"> <li>Consommations énergétiques du secteur des transports</li> <li>Emissions de GES du secteur des transports</li> <li>Evolution du nombre de trajets pour les collectes sur les bornes intelligentes</li> </ul>			

## ACTION N° 20 : DECARBONER LA GESTION DES DECHETS

Mesure n° 2	Priorité 3	Développer un réseau de camion-benne moins émetteurs						
<b>Pilote(s)</b>		S'appuyer sur la création d'une station GNV pour le réseau de bus au niveau de la commune de Champagne-sur-Oise pour en faire bénéficier les camions benne du syndicat Tri-Or.						
Tri-Or								
<b>Partenaire(s) associé(s)</b>								
Acteurs économiques GRDF, SDEVO								
<b>Budget</b>		<b>Calendrier</b>						
Selon choix de Tri-Or		2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
<b>Localisation</b>		<b>Financeurs mobilisables</b>						
		Tri'Or, GRDF, SDEVO						
<b>Remarques</b>		<b>Indicateurs de suivi</b>			<b>Indicateurs de résultat</b>			
/		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consommation de carburant de la flotte de véhicules de collecte sur le territoire</li> <li>• Distance parcourue par les véhicules de collecte</li> <li>• Nombre de bornes de tri intelligentes installées</li> <li>• Part / nombre de véhicules utilisant une énergie décarbonée</li> </ul>			<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consommations énergétiques du secteur des transports</li> <li>• Emissions de GES du secteur des transports</li> <li>• Evolution du nombre de trajets pour les collectes sur les bornes intelligentes</li> </ul>			

## ACTION N° 20 : DECARBONER LA GESTION DES DECHETS

### EVALUATION DE L'ACTION

Energie	+	[+]: Le déploiement de bornes de tri intelligentes permettra l'optimisation de la collecte et ainsi une sobriété planifiée dans l'utilisation des véhicules en réduisant la consommation de carburant
Climat	+++	[+++]: Le bioGNV possède un potentiel très intéressant dans la réduction des émissions de GES celle-ci est estimée à 80 % par rapport à un véhicule diesel, tout en offrant la même autonomie. Par ailleurs, l'optimisation de la collecte permet d'éviter des émissions de GES. Au vu de la forte utilisation des véhicules de collecte, les impacts peuvent être significatifs.
Air	+++	[+++]: Le bioGNV possède par ailleurs un potentiel très intéressant dans l'amélioration de la qualité de l'air : il permet la diminution de 95 % des émissions de particules fines et de 50 % des émissions de NOx, par rapport au seuil de la norme euro VI. Par ailleurs, l'optimisation de la collecte permet d'éviter des émissions de GES. Au vu de la forte utilisation des véhicules de collecte, les impacts peuvent être significatifs. Au vu de la forte utilisation des véhicules de collecte, les impacts peuvent être significatifs sur la réduction des émissions de polluants atmosphériques.

### EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Paysage / Patrimoine		<p><b>Plusieurs incidences positives sont à prévoir :</b></p> <p>[+] Amélioration de la gestion des déchets (collecte et valorisation) par la mise en place d'une économie circulaire locale <b>(D-P- long terme)</b></p> <p>[+] Economies d'énergie et réduction des émissions de GES liées à la réduction de la collecte et traitement des déchets <b>(D-P- long terme)</b></p> <p>Néanmoins, l'installation de bornes de recharge d'énergies décarbonées pourrait générer, selon les secteurs où elles seront aménagées, des incidences négatives sur les déchets (question du recyclage) et un risque de pollutions des milieux naturels <b>[D - P - long terme]</b></p> <p>L'installation de ces bornes pourrait venir provisoirement impacter le paysage et le patrimoine <b>[D - T - long terme]</b></p>
Agriculture		
Biodiversité		
Eau		
Déchets / Matériaux		
Risques/nuisances		
Populations et ménages		

#### **Mesures d'évitement [E], réduction [R] ou compensation [C] prévues :**

**Mesure [E] ;** Eviter de nouvelles imperméabilisations de secteurs dans le cadre de l'aménagement des bornes de recharge. Privilégier la mutualisation des parkings notamment.

**Mesure [R] :** Anticiper le recyclage et le traitement des bornes de recharge électrique au préalable de l'installation des bornes de recharge. Toutefois, depuis le décret n°2009-1139 du 22 septembre 2009 relatif à la mise sur le marché des piles et accumulateurs et à l'élimination des piles et accumulateurs usagés, les producteurs de piles doivent en assurer le recyclage.

## ACTION N°21

### DEPLOYER DES PANNEAUX SOLAIRES SUR LES BATIMENTS PUBLICS OU DANS LE DOMAINE PUBLIC ET INCITER LES INSTALLATIONS DANS LE DOMAINE PRIVE

#### CONTEXTE DE L'ACTION

La majorité de l'énergie renouvelable produite sur le territoire de la CCHVO – hormis la géothermie - provient de l'énergie solaire photovoltaïque, avec 0,3 GWh produits en 2019 pour 116 installations recensées. L'énergie solaire (thermique et photovoltaïque) possède par ailleurs le potentiel le plus important, avec près de 145 GWh de production estimés, utilisant les surfaces des toitures, à la fois des bâtiments publics et des bâtiments privés.

Dans le but de développer l'énergie solaire, à la fois par le déploiement de panneaux thermiques et photovoltaïques, cette action s'inscrit dans les objectifs fixés par la CCHVO.

#### OBJECTIFS DE L'ACTION

<b>Axes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>1 - Maintenir un cadre de vie de qualité en cohérence avec le caractère semi-rural et le bien-vivre du territoire</li> <li>3 - Promouvoir une économie locale, décarbonée et respectueuse des ressources</li> </ul>
<b>Orientations</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>1.1 - Développer la sobriété et améliorer l'efficacité du parc de logements pour limiter la précarité</li> <li>3.1 - Soutenir le développement d'un parc industriel et tertiaire économe en énergie</li> <li>3.4 - Produire localement des énergies renouvelables dans le respect environnemental du territoire</li> </ul>

<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Diversifier la production d'électricité et de chauffage issue d'énergies renouvelables localement</li> <li>Renforcer la production d'énergie renouvelable et développer une autonomie énergétique</li> <li>Lutter contre la précarité énergétique des ménages</li> </ul>
------------------	---

#### RESULTATS ATTENDUS

L'installation de panneaux solaires photovoltaïques permet de produire une électricité peu carbonée locale tout en réduisant la précarité énergétique des ménages.

L'utilisation de panneaux solaires thermiques quant à elle, peut se substituer à l'utilisation d'un chauffage fossile et réduire la contribution au changement climatique et l'amélioration de la qualité de l'air.

<b>Sobriété</b>	=
<b>Efficacité</b>	+
<b>Production d'ENR&amp;R</b>	+++
<b>Stockage carbone</b>	=
<b>Adaptation</b>	=
<b>Atténuation</b>	+
<b>Qualité de l'air</b>	+

**ACTION N° 21 : DEPLOYER DES PANNEAUX SOLAIRES DANS LE DOMAINE PUBLIC ET INCITER LES INSTALLATIONS DANS LE DOMAINE PRIVE**

Mesure n° 1	Priorité 2	Réaliser un cadastre solaire						
<b>Pilote(s)</b>		Outil de sensibilisation et d'incitation aux potentiels d'utilisation de l'énergie solaire. Il donne une première réponse aux propriétaires et copropriétaires sur l'opportunité d'installer des panneaux solaires photovoltaïques ou thermiques sur leur toiture.						
CCHVO								
<b>Partenaire(s) associé(s)</b>								
Prestataire dédié								
<b>Budget</b>		<b>Calendrier</b>						
[15 000 – 20 000€]		2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
<b>Localisation</b>		<b>Financeurs mobilisables</b>						
		Communes, CCHVO, SDEVO, Banque des Territoires						
<b>Remarques</b>		<b>Indicateurs de suivi</b>			<b>Indicateurs de résultat</b>			
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Avancement de la réalisation du cadastre solaire</li> <li>Nombre de permis d'installation de panneaux solaires et capacités en MW envisagée</li> </ul>			<ul style="list-style-type: none"> <li>Part de la production en EnR&amp;R dans les consommations énergétiques totales</li> <li>Production en énergie solaire (thermique et photovoltaïque)</li> <li>Nombre d'installation de production d'énergie solaire</li> </ul>			

## ACTION N° 21 : DEPLOYER DES PANNEAUX SOLAIRES DANS LE DOMAINE PUBLIC ET INCITER LES INSTALLATIONS DANS LE DOMAINE PRIVE

Mesure n° 2	Priorité 1	Déployer et soutenir des projets de développement du solaire thermique et du photovoltaïque sur les bâtiments publics ou dans le domaine public						
<b>Pilote(s)</b>		Des actions de sensibilisation seront menées afin d'inciter les administrés, les entreprises et les collectivités elles-mêmes de façon à favoriser l'autoconsommation d'énergie produite. Afin de faciliter ce développement, les dispositions des PLU pourront être adaptées. Dans un souci de devoir d'exemplarité, les collectivités mèneront également des réflexions sur le déploiement du photovoltaïque ou du solaire thermique sur les bâtiments publics ou les parkings.						
Communes								
<b>Partenaire(s) associé(s)</b>								
CCHVO, Etat, ABF, PNR...								
<b>Budget</b>		<b>Calendrier</b>						
Selon les projets		2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
<b>Remarques</b>		<b>Financeurs mobilisables</b>						
Banque des Territoires uniquement lorsque la CCHVO ou les communes seront porteuses Cette mesure fait le lien avec l'étude de faisabilité de déploiement de panneaux photovoltaïques sur les toits ou parkings des bâtiments de la CCHVO, en autoconsommation		Communes, CCHVO, Banque des Territoires, Région						
		<b>Indicateurs de suivi</b>			<b>Indicateurs de résultat</b>			
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de permis d'installation de panneaux solaires et capacités en MW envisagée (Services Instructeurs)</li> </ul>			<ul style="list-style-type: none"> <li>Part de la production en EnR&amp;R dans les consommations énergétiques totales</li> <li>Production en énergie solaire (thermique et photovoltaïque)</li> <li>Nombre d'installation de production d'énergie solaire</li> </ul>			

## ACTION N° 21 : DEPLOYER DES PANNEAUX SOLAIRES DANS LE DOMAINE PUBLIC ET INCITER LES INSTALLATIONS DANS LE DOMAINE PRIVE

### EVALUATION DE L'ACTION

Energie	+	[+]: Le développement de l'énergie solaire photovoltaïque permettra de produire de l'électricité décarbonée pour les ménages et les collectivités et diminuer le cout de l'énergie.
Climat	+	[+]: Le solaire thermique quant à lui, produira de l'énergie thermique en substitut au chauffe-eau au gaz / fioul, limitant les émissions de GES.
Air	+	[+]: Les émissions de polluants liés au chauffage fossile peuvent être limitées.

#### Mesures d'évitement [E], réduction [R] ou compensation [C] prévues :

**Mesure [E]** : Prendre en compte les contraintes environnementales du solaire dans le cadre des OAP thématiques et sectorielles des PLU communaux (lien avec la fiche action n°3) (à intégrer dans la fiche action)

**Mesure [E]** : Privilégier le développement du photovoltaïque sur les sites sur les toitures

**Mesure [R]** : Les installations solaires devront être conditionnées à des contraintes de préservation du paysage (co-visibilité, franges, etc.) et patrimoniale (à intégrer à la fiche action)

**Mesure [R]** : Anticiper le recyclage et le traitement des panneaux photovoltaïques  
**Le recyclage des panneaux photovoltaïques est encadré par la directive européenne DEEE**

**Mesure [R]** : Mettre en place une charte chantier vert pour limiter les pollutions (à intégrer dans la fiche action)

### EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Thématiques de l'EIE	Incidences pressenties
Paysage / Patrimoine	<p><b>Plusieurs incidences positives sont à prévoir :</b>                      [+] Production d'une énergie locale (<b>D-P- moyen terme</b>)                      [+] Retours sur investissement : baisse des dépenses publiques et diminution de la dépendance aux énergies fossiles (<b>D-P- moyen terme</b>)</p> <p><b>Plusieurs risques d'incidences négatives :</b>                      L'agrivoltaïsme peut venir impacter les productions agricoles (baisse des rendements, modification des cultures, perte de terres exploitées...) et engendrer des impacts négatifs sur l'agriculture si les panneaux sont situés sur l'espaces agricole. (<b>D - P - moyen terme</b>).                      Le développement du solaire photovoltaïque risque d'engendrer une dégradation des paysages et du patrimoine si leur installation est visible depuis certains points de vue ou si elle se fait dans des secteurs patrimoniaux et paysagers majeurs (<b>D - P - moyen terme</b>).                      Par ailleurs, l'installation de panneaux solaires photovoltaïques, qui dans le cadre de l'analyse de leur cycle de vie, pourrait venir accroître la production de déchets et venir interroger sur la gestion de la fin de vie des matériaux non recyclables (<b>D - P - long terme</b>)                      Dans ce cadre, l'impossibilité de recycler les panneaux solaires photovoltaïques pourrait engendrer des pollutions des milieux naturels dans le cadre d'éventuels dépôts sauvages (<b>I - T - long terme</b>)                      Des incidences provisoires peuvent également impacter le territoire durant la phase travaux [<b>D - T - moyen terme</b>].</p>
Agriculture	
Biodiversité	
Eau	
Déchets / Matériaux	
Risques/nuisances	
Populations et ménages	

## ACTION N°22

### ETUDIER ET EXPERIMENTER LE POTENTIEL D'UTILISATION DES ENERGIES RENOUVELABLES

#### CONTEXTE DE L'ACTION

La CCHVO dispose actuellement d'une faible part d'EnR&R assurant ses consommations énergétiques (énergie solaire et géothermique). Le développement des énergies locales renouvelables est donc primordial afin de répondre aux objectifs fixés par la stratégie. L'ensemble du développement doit se faire de manière organisée avec un mix diversifié (solaire, géothermie, méthanisation, chaleur fatale, etc.) tout en garantissant le minimum d'impact sur l'environnement.

#### OBJECTIFS DE L'ACTION

<b>Axes</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>3 - Promouvoir une économie locale, décarbonée et respectueuse des ressources</li></ul>
<b>Orientations</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>3.4 - Produire localement des énergies renouvelables dans le respect environnemental du territoire</li></ul>

<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Diversifier la production d'électricité et de chauffage issue d'énergies renouvelables localement</li><li>Renforcer la production d'énergie renouvelable et développer une autonomie énergétique</li><li>Lutter contre la précarité énergétique des ménages</li><li>Diminuer les émissions de GES</li></ul>
------------------	---

#### RESULTATS ATTENDUS

L'ensemble des mesures de cette action permettra le déploiement et la diversification des EnR&R sur le territoire, de manière à augmenter la production d'énergie renouvelable locale. Cela devrait entraîner des répercussions positives sur le climat, en diminuant les émissions de GES liés à la production d'énergie.

<b>Sobriété</b>	=
<b>Efficacité</b>	+
<b>Production d'ENR&amp;R</b>	+++
<b>Stockage carbone</b>	=
<b>Adaptation</b>	=
<b>Atténuation</b>	++
<b>Qualité de l'air</b>	+

## ACTION N° 22 : ETUDIER ET EXPERIMENTER LE POTENTIEL D'UTILISATION DU POTENTIEL DES ENERGIES RENOUVELABLES

Mesure n° 1	Priorité 3	Réaliser un Schéma Directeur des Energies Territorial						
<b>Pilote(s)</b>		<p>Le Schéma directeur des énergies renouvelables décline les actions à mettre en place selon les filières prioritaires pour le territoire et leur potentiel. Les principaux besoins en énergies sur le territoire se répartissent en 3 usages : chaleur, déplacements et électricité (éclairage, industrie, bureautique...). Ce schéma permettra de prioriser les besoins et de cibler les développements les plus impactant.</p> <p>Il veillera à intégrer une réflexion pour la substitution des énergies fossiles par des énergies renouvelables pour le réseau de chaleur de Beaumont-sur-Oise.</p>						
CCHVO								
<b>Partenaire(s) associé(s)</b>								
Communes et acteurs institutionnels divers								
<b>Budget</b>		<b>Calendrier</b>						
[40 000 – 50 000 €]		2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
<b>Remarques</b>		<b>Financeurs mobilisables</b>						
/		CCHVO, ADEME, Région, Banques des Territoires						
		<b>Indicateurs de suivi</b>			<b>Indicateurs de résultat</b>			
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Avancement du schéma directeur (%)</li> <li>Nombre de permis d'installation de panneaux solaires et capacités en MW envisagée (Services Instructeurs - annuelle)</li> </ul>			<ul style="list-style-type: none"> <li>Production totale en EnR&amp;R</li> <li>Part de la production en ENR&amp;R dans les consommations énergétiques totales (%)</li> <li>Nombre d'installations de dispositifs de production d'EnR&amp;R</li> </ul>			

## ACTION N° 22 : ETUDIER ET EXPERIMENTER LE POTENTIEL D'UTILISATION DU POTENTIEL DES ENERGIES RENOUVELABLES

### EVALUATION DE L'ACTION

Energie	++	[++] : Le développement et la diversification des énergies renouvelables et de récupération sur le territoire aura un impact positif sur le volet énergétique, en promouvant une production locale d'énergie décarbonée assurant une part d'autonomie énergétique et de réduction des couts.
Climat	+	[+] : Dans une moindre mesure, les EnR permettront de se substituer à l'utilisation d'énergie fossile (gaz et fioul) et ainsi réduire les émissions de GES associés.
Air	+	[+] : De la même manière les mesures peuvent réduire les émissions de polluants atmosphériques

### EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Thématiques de l'EIE	Incidences pressenties
Paysage / Patrimoine	<p><b>Plusieurs incidences positives sont à prévoir :</b></p> <p>[+] Production d'une énergie locale</p> <p>[+] Retours sur investissement : baisse des dépenses publiques et diminution de la dépendance aux énergies fossiles.</p>
Agriculture	
Biodiversité	<p>L'implantation d'une nouvelle construction viendra imperméabiliser des sols naturels ou agricoles <b>(D/P-moyen terme)</b></p> <p>Les risques liés à l'installation de méthanisation portent sur les pollutions diffuses liées à un équipement déficient et à un rejet de reliquat inadaptés sur les sols agricoles. Ainsi, un risque de pollution des sols et l'eau pourrait être attendu. <b>(I - P/T - moyen terme)</b></p>
Eau	<p>L'usine de méthanisation pourraient venir par son volume et hauteur, imperméabiliser et dégrader les qualités paysagères et patrimoniales (perspectives visuelles, vues remarquables, topographie, espaces naturels et végétalisation des espaces, etc.) du territoire. <b>(D - P - moyen terme)</b></p> <p>De la même manière, l'usine de méthanisation agricole est susceptible d'engendrer de fait de l'imperméabilisation des sols des incidences sur les milieux naturels (pollutions) et la biodiversité (perturbation et destruction d'habitats...) dans les secteurs concernés <b>(D - P - moyen terme)</b></p> <p>Par ailleurs, le développement de méthaniseurs, malgré des performances accrues, pourront participer à dégrader la qualité de l'air globale <b>(D - P - moyen terme)</b></p>
Déchets / Matériaux	
Risques/nuisances	
Populations et ménages	

## **ACTION N° 22 : ETUDIER ET EXPERIMENTER LE POTENTIEL D'UTILISATION DU POTENTIEL DES ENERGIES RENOUVELABLES**

	<p>Enfin, la méthanisation pourrait engendrer des nuisances olfactives <b>(D - P - moyen terme)</b></p> <p>L'aménagement de l'unité de méthanisation pourrait également conduire à des incidences temporaires sur la biodiversité, le paysage et le risques de pollutions des milieux naturels. <b>(D - T - moyen terme)</b></p>
--	--

### **Mesures d'évitement [E], réduction [R] ou compensation [C] prévues :**

**Mesure [E] :** Aménager sur des espaces déjà imperméabilisés (friches etc....) et utiliser, dans la mesure du possible, les bâtiments existants

**Mesure [E] :** L'implantation d'un méthaniseur ne pourra se faire sur des sites environnementaux sensibles (réservoir de biodiversité, captage d'eau, zones inondables, etc.) et à proximité des zones d'habitation.

**Mesure [R] :** Veiller à leur intégration paysagère

**Mesure [R] :** Mettre en place une charte « chantier vert » pour leur construction afin d'interdire, par exemple, les travaux pendant les périodes de reproduction de certaines espèces présentes sur site.